Troisième Année — N° 117 | Eur Gwennek - Cinq Centimes | Samedi 22 Décembre 1906

Ar Bobl

JOURNAL RÉGIONALISTE
HEBDOMADAIRE
de la
BRETAGNE
et des
Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE. . 1 an. . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle
FRANCE . . 1 an. . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —

Les Abonnements sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

" Evid ar Vro dre ar Bobl "

Directeur : F. JAFFRENNOU "Taldir"
Secrétaire de Rédaction : Léon LE BERRE "Ab Alor"
Administrateur : Louis GOURLET. | Correspondant Central : Jean SOLU.

" Frankiz da beb Barn ! "

Rédaction et Administration
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS
Ann. et Récl. 4e p. 0 f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
Les Agences Havas, la Presse Nouvelle et John Jones, Paris, reçoivent aussi nos Annonces.

Les manuscrits ne sont pas rendus

« Bara, Laez, ha Librente. »
Girlou lavaret gant AN TOUR D'AUVERGN

Ce numéro contient un Supplément "BUVARD-CALENDRIER pour 1907." Le réclamer.

Nouël ! Nouël !

Setu gouel Nedelek !

En Breiz-Izel koulz hag en Bro-C'hall a-bez ar mare choazet gant an dud evit en em lawenaat, eo an deveziou kenta euz ar bloaz nevez. Goulskoude, ar gwir gouël a famill, eo an nozvez sakr deuz ar 24 da 25 a viz Kerzu.

En Breiz-Veur, ne glever hano ebet deuz vakansou ar bloavez mad. Komz a reer kepken deuz konje Nedelek, hanvet en saoznek « *Christmass holidays* ». War ar poënt-ma, hon breudeur a Skoz, a Hiberni, a Vro-Gymru, en em gleo gant ar Saoz. En devez-se, e peb leac'h, e vez great min vad d'an holl. An tier a vez ornet gant bokedou huelvar. Er gegin, e vez entanet eur c'houlaouen-goar, e plas hor c'hef Nedelek. An estron, e-unan, digemeret en eun ti bennag, a c'hell pokat d'ar merc'hed iaouank, pa dremenont dindan ar bod a zo istribill ouz ar zolier.

Evidomp-ni, Bretoned, daoust m'eo kement kemmesket hor giziou gant re an holl, da vihana, ar c'hiz da ober gouël Nedelek, n'eo ket chenchet c'hoaz. Ma ne weler mui an heginanerien o pourmen war ar meaz evit dastum tammou kig sall pe eun aluzen all, e weler atao an dud oc'h en em voda gant lawenedigez en dro d'an oaled ledan, da c'hortoz ar pelgent. En oaled-se e tev kef Nedelek, a zirag pehini ar Werc'hez a zeuio hep dale da domma ar Mabik Jezuz !

En dro d'an tan, ez euz eun niver braz a vouteier bihan, hag a zo d'ar perc'hennou koant a zo kousket c'houek er c'havellou, daoust d'ar c'hoant braz o doa da chom da welet ar Mabik o tont en dro d'o bouteier !

Nouël ! Nouël ! Setu gwechall garm a lawenedigez hon tadou koz, pa zigoueze ganto eun dra euruz bennag ! Nouël ! Nouël ! setu ive komz an dud a renk izel, ar re a zo o brasa lawenidigez elumi al letern a sklerijenno ar gwinojennou goloët a bri, pe an hentchou skornet gant ar réo !

Nedelek eo delc'hen ar c'halanna. E kalz a barreziou deuz Breiz-Izel, eo ive ar mare evit ar re a rank servicha, d'en em droï war o gwele a boan, en eur vont da danvaat eur zouben nevez ebarz eul leac'h all, ha da welet ha gweloc'h e vezo ar vuez evito !

D'ar mare-ze ive, an Iliz parrez a bed muioc'h an dud reuzeudik da vont enhi evit gwelet ar Mabik bihan, ganet brema zo tremen 1.900 bloaz so, en eur c'hraou digor d'an holl aveliou.

Savet deuz ken izel, ar Bugel divin en deuz treac'het war ar Bed, n'eo ket dre an armou, na dre aoun nag arc'hant, mez dre gomzou nerzuz e Aviel. Hag evit an dud-ze, kement-se a zo eun abek da c'hortoz deveziou gwelloc'h, ha da veza treac'h « d'o zro » d'an Drouk ha d'an Anken !

Dirag al limachik-koar-se, astennet war eun tam plouz, en dro d'ezan ar Werc'hez Vari ha sant Jozef, ar Bastored, an Azen hag an Ejen, dirag ar rec'hier paper briz, dirag ar gwez sapin, dirag ar c'hinvi a lugern en o zouez evel prenvedglaz, ar galon a denerra, ar gasoni a bella hag an enebourien a zeu da veza mignoned !

Puer natus est nobis! Eur c'hrouadur a zo ganet deomp ! Tra souezuz ! Evel en eur famil eleac'h n'oa ket emgleo araok, ginivelez eur paotr bihan dister ha glan a laka unvaniez etre an dud fachet ; evel-se, abaoue meur a gant vloaz so, gouël ar Mabik Jezuz a zistruj ar gasoni, hag a lak eur c'hoarz a bardoun war drem pebhini !

Setu erru brema gouël Nedelek, ha goulskoude, red eo deomp kaout au envor deuz an Dispac'h vraz, amzer a wad, amzer a baper faoz, amzer a spont diranj evit kaout henvelidigez ouz an derveziou a vreman ! Daoust hag eul lawenidigez fall n'en em ziskouez ket en komzou, en doare hag en gourdrouzou ar franmasouned ? An nec'hamant a zo e kalon holl mignoned al Librente hag ar Blijadur da veva !

Epad ma vezo tud ar broiou all er joa epad nozvez Nedelek, epad ma vezo an noz-se laweneet gant ar pelgent, epad ma vezo an holl Gristenien bodet en ilizou sklerijennet kaer, epad ma vezo goude an dud azeet en dro d'an taoliou, evidomp-ni, Bretoned, an daouzek taol hanter-noz ne roïnt da sonjal nemet e lidou ha ne welomp mui keu a vo pell ! Evel-se eo deuz gourc'hemenet hor mistri, ar Barizianed hag an dud a Greizdeiz, n'o deuz ket bet a vez evit gervel an hailloned hag ar ganfard'ed da zont d'ober trouz en ilizou evit kaout digarez d'o zerri !

Biken, n'euz bet gwelet kement a gasoni o tiroll, kement a zispriz evit librente an dud. Just er mare ma tremen war douar kousk hir ar goanv, just er mare m'ema kleier Nedelek war boent da zôn ar sektourien gall, tud disakr, a ra euz ar gouël-se eun dervez a dristidigez.

Morse, en amzer a-bed, n'euz bet komzet muioc'h deuz al Librente hag ar Frankiz da sonjal ! Ha petra zinifi neuze d'ar vistri dont da lavaret d'ar bobl : « Te a bedo er modman, pe na bedi ket ! »

Petra goulskoude a c'houlennomp ? N'eo ket kalz a dra ! Netra, nemet al librente da zonjal evel ma z'eo c'hoant, ar frankiz da ober kement tra na ra tor da zen all ebed !

Bugaligou vihan, kousket mad en ho kaveliou, epad nozvez Nedelek, ra lakeio en ho pouteier ar Mabik Jezuz, n'eo ket hepken, jêo-jêo koat pe merc'hodennou, mez dreist-holl, evit servicha deoc'h pa vezoc'h tud iaouank, an Daolen merket warnhi al lezen evit Breiziz d'en em glevet gant Doue hag ar Bed hervez m'o deuz c'hoant, ha da c'hellout eun dervez bennag, krial gant eul lawenedigez gwirion : Nouël d'al Librente !

LEON AR BERR, AB-ALOR.

Un lutteur qui sort de l'arène

Ce lutteur, c'est notre vieux camarade et confrère Xavier Hostin, plus communément X. H. directeur-propriétaire-gérant de la *Croix du Morbihan*, de Lorient.

Voilà 16 ans que ce vaillant convaincu d'une cause, hélas, trop ardue à défendre, était sur la brèche, et Dieu sait s'il en pourfendait d'ennemis ! Il tailladait à grands coups de sa durandal sur les crânes des « assassins, » des « bandits, » des « vendus, » des « dreyfusards prussiens, » des « juifs ignobles, » du « traître Briand, » du « taré Picquart », de ces « gredins », de ces infects » personnages aux « fantaisies sadiques » que dirige le « flétri » Clémenceau. Car Hostin n'a jamais su voiler le poignard sous des feuilles de roses. Et vas-y donc ! Il appelle les choses... et les hommes par leurs noms. Qui l'en blâmera ?

Mais cette manière d'écrire l'histoire en déplut souverainement aux « casseroles » aux « brigands » que Hostin poursuivait sans cesse de sa verve indomptable.

S'étant attaqué à différents personnages, au-dessus de la Justice et des Lois (qu'il avait entrelardés de main de maître), X. H. attrapa procès sur procès. Il y perdit jusqu'à son dernier sou, et c'est ainsi que ce brave confrère, après avoir fait le possible et l'impossible pour sa cause, se voit lâché par les siens, comme... compromettant. Allez donc, à notre époque, jouer avec l'esprit d'abnégation, et chercher, parmi les hommes, la reconnaissance.

Xavier Hostin est d'un caractère trop noble et trop généreux pour avouer ces choses pénibles à dire, mais on semble le deviner, dans l'adieu ému qu'il adresse à ses derniers lecteurs fidèles, et qui nous a touché nous-même, car cela dut être bien dur pour lui de se retirer, le glaive brisé dans la main, et d'abandonner ce journal qu'il fonda. Il dit ces choses crûment et simplement.

« *Elle* (sa *Croix*) a duré 16 ans. *Elle* ne peut pas continuer, voilà tout ! Elle a manqué le coche de la « grosse bourse », que d'ailleurs *elle* eut sans doute refusée s'il y avait eu des conditions. Je ne me retire pas « après fortune faite ». Quand j'aurai liquidé mon dernier procès et l'arriéré d'imprimerie, je me trouverai, à 51 ans, dans la nécessité de chercher autre chose, ni plus ni moins... »

Voilà un homme à qui les catholiques et les libéraux de Lorient et du Morbihan ne sauront jamais combien ils doivent de reconnaissance. Il faut croire qu'il sauront ne pas être ingrats à son égard, mais on ne l'espère pas trop cependant. Les hommes ne sont-ils pas tous les mêmes par tous les temps, sous toutes les latitudes ?

Pour nous, nous garderons de notre confrère X. H. le meilleur souvenir, nous le représentant toujours comme un type de journaliste qui disparait, car on ne trouvera plus son « pareil » en France ni en Bretagne pour la verve, la faconde, la fougue, la *furia*, l'indépendance absolue ! Et nous lui disons au nom de tous nos amis :

Merci d'avoir défendu souvent la langue et les intérêts du Breton ! *Merci* pour avoir osé fouetter quelques larbins du pouvoir, et dégonfler quelques puantes vessies qui voulaient se faire prendre pour des becs électriques... et malgré tout, *bon courage, bonne chance!*

La *Croix du Morbihan* sera remplacée par *Le Réveil Breton*.

TALDIR.

Echos et Nouvelles

Les titres de noblesse

Au cours de la discussion de la loi de finances, la Chambre a frappé d'un droit nouveau les pianos et les sociétés d'assurances contre l'incendie. Pianos droits, 10 fr. ; horizontaux, 20 fr. ; Orgues, 100 fr.

Puis nous avons eu une discussion sur les titres nobiliaires, où le vicomte de Kerguézec a voulu se distinguer encore, à l'effet de se faire pardonner son origine par ses adorateurs actuels. M. Berteaux a soutenu que la chancellerie devait toucher des droits sur les titres de baron, comte, etc., ces épithètes constituant un privilège tenant à l'ancien régime. M. (de) Kerguézec se précipite alors à la Tribune.

— « Oui, dit-il, dans une société démocratique, les vestiges du passé doivent disparaître ; J'ai été inscrit sur l'Almanach de la Chambre avec un titre nobiliaire ; j'ai écrit à l'éditeur que j'allais lui faire un procès parce qu'il m'avait rendu ridicule ! ! »

C'est *Le Matin* du 15 décembre qui rapportait ces paroles surprenantes.

Guillotinera-t-on ?

Paris dit : non. Les Provinces : oui. La Commission du budget avait supprimé les appointements du bourreau, la Chambre les a rétablis ; la peine de mort fera l'objet d'un débat public.

En attendant ce débat, encore éloigné peut-être, plusieurs assassins condamnés à mort par différentes cours d'assises et qui se gondolaient déjà au fond de leurs cachot en songeant qu'ils feraient un voyage au long cours, verront sans doute leur tête rouler au fond du panier à Samson. Tel ce Négro, de Paris, condamné à mort, qui voulait jouer un tour aux juges en refusant de signer son recours en grâce, sachant bien que Deibler était supprimé.

Le voilà, pour quelque temps du moins, rétabli.

Pour les anciens militaires

Dans une des séances à la Chambre des députés, lors de la discussion du Budget de la Guerre, M. de l'Estourbeillon a défendu avec succès les intérêts des anciens militaires ayant accompli 14 ans de services et a déposé une intéressante proposition de loi, dont l'urgence a été déclarée et qui décide que désormais les militaires ayant accompli 14 ans de service actif sous le régime de la loi de 1832, c'est-à-dire anciens soldats de 70, qui sont 10.000 environ, et touchent 65 fr. d'allocation annuelle, verront leur pension portée à 100 fr., grâce à M. de l'Estourbeillon.

Dans la presse

Le *Soleil*, cet intéressant journal quotidien que dirige avec tant de talent notre distingué confrère Ernest Renauld, va se transformer bientôt et paraître sur 6 pages.

Céder à la force

Il est beaucoup bruit en ces temps-ci de ne sortir de chez soi que contraint par la force. Employer la force contre quelqu'un voulait dire autrefois le violenter, le frapper, etc. Aujourd'hui, un geste suffit, le fait d'étendre le petit doigt. Alors on sort gravement, persuadé qu'on a, comme on dit, cédé à la force.

Les mœurs s'adoucissent, et les mots n'ont plus de sens.

Récompenses honorifiques

Sont inscrits dans la liste des médecins, vétérinaires et pharmaciens civils auxquels le ministre a conféré des récompenses honorifiques pour les soins ou les médicaments qu'ils donnent gratuitement, soit aux militaires de la gendarmerie ou à leurs familles, soit aux chevaux de l'armée :

MM. Odeyé, médecin à Lesneven ; Floc'h, médecin à Pont-l'Abbé ; Richard, médecin à Guéméné-sur-Scorff (Morbihan) ; Le Morvan, vétérinaire à Saint-Pol-de-Léon.

Le Télégraphoscope

Les frères Belin viennent de découvrir un merveilleux appareil, qui permet de voir le visage d'une personne qui vous cause à plusieurs milliers de kilomètres. L'image se dessine nettement sur une plaque. L'appareil est le complément naturel du téléphone, qui permet d'entendre la voix à des distances énormes.

Leurs 15.000 francs

Un de nos lecteurs s'est livré à ce petit jeu arithmétique :

Avec les 5 millions de francs que nos députés se sont octroyés en plus, si cet argent était monnayé en pièces de 100 sous, on couvrirait une ligne de 40 kilomètres 700 mètres ; une étendue de 1505 mètres carrés 90 ; une contenance de 2 mètres cubes 937 ; une hauteur en une pile de 2750 mètres, c'est-à-dire 9 fois la hauteur de la Tour Eiffel, 76 fois la hauteur de la tour de Carhaix.

Pour les Pauvres ?

M. de Kerguézec, qui vota pour l'augmentation de l'indemnité parlementaire, a eu comme une sorte de remords de conscience. Il vient de prélever une somme de 1000 francs là-dessus qu'il a adressée au Juge de paix de Tréguier, en le priant de les distribuer aux pauvres « sans distinction d'opinion. »

C'est un bon mouvement qui atténue la méchanceté du premier geste.

Mais ce qui est moins noble, c'est la condition posée par le député à son juge : « Je suis persuadé, ajoute M. de Kerguézec, que vous voudrez bien me prêter votre concours en cette circonstance, *ainsi qu'à chaque fois que, dans l'avenir, j'aurai besoin de vos services pour m'aider dans la tâche de libération et de consolation que nous avons le devoir d'accomplir.* »

On sait ce que celà veut dire. Le bon juge est prié de devenir, en échange de la distinction dont il est l'objet puisqu'il a l'honneur d'être le distributeur d'aumônes de M. le vicomte, de lui prêter son concours lorsqu'il s'agira de récolter en suffrages l'intérêt de ces 1000 francs.

Si ce juge avait un peu de courage civique, il prierait le député de rempocher ses 1000 balles, ou de venir les distribuer lui-même.

Nos collaborateurs

Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami et collaborateur M. Goblet "Yann Morvran", vient d'être nommé membre de la Société Française d'Economie Politique.

Cette société ne comprend que 300 membres nommés par voie d'élection. Il faut attendre qu'un décès se produise pour poser sa candidature.

Nous sommes fiers de cette distinction méritée qui atteint le sympathique président de la section économique de l'Union Régionaliste Bretonne.

NOUEL !

Nedelek laouen en ho ti !
En Breiz Holl, bro ar mein, ar c'hoajou [hag an dour.
Levenez leiz kalon d'an hini a labour
Dre nerz e spered evit-Hi.

ALC'HOUEDER TREGER, drouiz.

Assises des Côtes-du-Nord

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la première session d'Assises des Côtes-du-Nord qui s'ouvrira le 7 janvier.

MM. Dauvergne, Jean, Guingamp ; Comte de la Guibourgère, Charles, Langourla ; Pennehouat, Guillaume, St-Nicolas-du-Pélem ; Mahé, Pierre-Marie, Ploufragan ; Lechaux, Eugène, Sainte-Tréphine ; Barrah, Albert, Caulnes ; Balcon, Victor, Tréguier ; Bertho, Y.-M., Lantic ; Abbé, Honoré, Courseul ; Binio, Joseph, Moncontour ; Le Floch, Joseph, Plouguernével ; Blivet, Pierre, Matignon ; Prigent, Louis, Saint-Nicodème ; Dieulesaint, Louis, Plouguenast ; Guillaume F., St-Nicolas-du-Pélem ; Lehuérou, Louis, Cavan ; Guillo, Antoine, Mûr ; Leroux, Charles, La Motte ; Kéréec, Julien, Squiffiec ; Le Levrier, Yves-Marie, Plémy ; Bourges, Joseph, Plouër ; Goadelen, Th., St-Michel-en-Grève ; Le Goff, François, Plouguiel ; Waron, St-Brieuc ; Le Goff, Pierre, Saint-Thelo ; Delourme, Pierre, Tréfumel ; Collet, Casimir, Loudéac ; Gaubert, Frédéric, Plérin ; Lesné, Jean-Marie, Mégrit ; Campion, Louis, Plouaret ; Terrien, J.-L., Ploubezre ; Besnard, Pierre, Plessala ; Brochen, Jean-Marie, Ploézal ; Latellier, Henri, Plouasne ; Quilguer, François, Trémel ; Bourdonnec, Jean, Landébaëron.

POUR SE LAISSER VIVRE

Descartes n'était pas loin de penser qu'on mourait par suite d'un relâchement de la volonté. Il ne désespérait pas de trouver le moyen d'assurer à la mécanique humaine le mouvement perpétuel. Cette thèse paradoxale a été reprise de temps à autre par des métaphysiciens d'écoles diverses. L'expérience courante est loin de la confirmer. Il est exact que chez certaines natures exceptionnelles, une énergie constante, une tension persistante de la volonté prolonge la vie ; mais il est plus vrai encore que, toutes choses étant égales, d'ailleurs, comme disent les mathématiciens, ceux-là vivent le plus longtemps dont la vieillesse est exempte de préoccupations, et qui n'ont, selon le bon sens populaire, qu'à se laisser vivre.

C'est ainsi que les rentiers des Compagnies d'assurances vraiment sérieuses, n'ayant pas à s'inquiéter si leur rente sera toujours servie, constatant que leurs prochos n'ont pas d'autre désir que de les conserver longtemps, poursuivent paisiblement leur existence.

La Nationale compte parmi ses rentiers de

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 5

Le Portrait de la Chambre Rouge

par Pierre D'ARLAY

Mme de Germandré avait l'âme trop délicate pour montrer à Rosenn sa mère, comme une intruse, dans le noble giron de ses aïeux, mais elle s'attacha à lui inspirer l'horreur d'une mésallance, et le souverain mépris d'un mariage basé sur la seule question d'intérêt.

Mlle de Boisgenest vivait seule, très fréquemment, depuis la mort de miss Darling. Le comte Hugon ne jugea pas à propos de remplacer l'institutrice et, personnellement, ne songea guère à remplir le vide qu'une telle disparition pouvait causer. Il cultivait, sans le comprendre, cet égoïsme journalier, flatteur du moi dans les infiniment petits de l'existence, dont la somme oppresse enfin ceux que l'on croit aimer le plus généreusement.

Rosenn, par bonheur, était une fille laborieuse et raisonnable. On retrouvait là l'influence de la chanoinesse, dont les mains sèches et ridées n'avaient rien perdu de leur activité singulière. L'esprit que le travail manuel laisse libre, est plus vagabond, s'il a l'oisiveté pour compagne. Rosenn, sauf les heures de promenade, n'eut jamais mérité le reproche de perdre son temps en paresseuses songeries. Elle n'était pas gaie naturellement, et la raison de cette disposition, rare chez des êtres jeunes et beaux, venait de la privation ressentie, mais non définie, d'un je ne sais quoi nécessaire à la vie de l'âme. Rosenn, sans avoir la tournure d'esprit maladive des êtres incompris, sentait le besoin d'un soutien, d'une affection chaude et sympathique. La meilleure qu'elle eut en ce monde était celle de la chanoinesse, cette dernière ne pouvait se consacrer à sa petite cousine comme elle l'eût voulu. Le comte Hugon, dans sa jalousie instinctive, ne se souciait guère de partager avec personne ses droits sur le cœur de sa fille. Très correct, il acceptait les relations de famille, mais n'entendait pas qu'elles devinssent des liens étroits. Aussi ne répondait-il qu'à demi aux avances de Mme Almaïde Pluchot, sa belle-sœur, dont la vanité, à l'égal du cœur, se fut trouvée satisfaite des visites fréquentes d'une nièce telle que Rosenn de Boisgenest.

L'on se demandera peut-être comment le comte Hugon, puisqu'il tenait jalousement à la possession exclusive de sa fille, songeait à la marier, si l'on se souvient de la malicieuse menace d'Yvonne Jeffik, au sujet de confidences à faire à Mme de Germandré sur un certain M. Lemarchais, voisin de campagne des Boisgenest ? L'ancien commandant de chasseurs d'Afrique était bon père après tout, et ne voulait pas condamner sa fille au célibat ; ses velléités autoritaires n'avaient d'autre but que d'écarter de Rosenn toute influence qui aurait pu, en ce moment, nuire à la sienne. Il ne voyait aucun inconvénient à sa liaison avec Yvonne, et consentait sans difficulté aux visites de la jeune fille à Penhoël.

Les deux amies, tout en causant, avaient regagné le château. De la grille immense, fermant la cour d'honneur, à l'opposé de la façade qui dominait la baie de Tréveneuc, on descendait par des chemins ombreux bordés de haies vives, le long des prairies, coupées de ruisselets, jusqu'à la petite ville posée au milieu d'une plaine verte, ceinte de collines couvertes de bois. Rosenn allait souvent chercher Yvonne à mi-chemin de Tréveneuc et toutes deux revenaient ensemble au manoir. Ces jours-là les corridors et les vastes salles se remplissaient des échos joyeux de la voix d'Yvonne ; le piano de Rosenn ne vibrait que des accords entraînants des valses ou des mazurkas. Comme elles montaient les marches de pierre du haut perron accédant au vestibule, Rosenn, qui se taisait depuis un moment, dit avec quelque embarras.

— Ne te fais-tu pas illusion sur la ressemblance de M. de Penhoël avec le portrait de la chambre rouge ?

— Pas le moins du monde. Mais je te promets de te le dire, si je me suis trompée ; allons le voir.

Les deux amies, parvenues au premier étage, suivirent une longue galerie qui, sur la gauche, conduisait aux appartements les plus anciens du château. Au-dessus s'élevait l'énorme donjon, d'où l'on apercevait toute la contrée à dix lieues à la ronde. La chambre rouge occupait l'intérieur d'une grosse tour. Ses larges fenêtres s'ouvraient l'une, sur un balcon de pierre surplombant la baie, l'autre encadrait la riante perspective des champs et des bois, qui verdoyaient jusqu'à l'horizon.

Le comte Huguon avait occupé cette chambre du vivant de son père, et là se trouvaient réunis les souvenirs du marquis de Penhoël dont le capitaine parlait jadis au curé de Tréveneuc. Mais, à l'époque de son mariage, M. de Boisgenest fit aménager dans un goût plus moderne et un luxe plus confortable les appartements de l'aile droite du château, moins ancienne que le donjon. Rosenn, malgré les recherches de son nid élégant de jeune fille, se plaisait beaucoup dans les vieilles pièces sonores où subsistait je ne sais quel parfum du passé, où le silence même s'animait de bruits innommés, pareils à des soupirs d'ombres, de frôlements imperceptibles comme des pas de fantômes.

Elle et Yvonne allèrent se placer en face du portrait du « beau chouan » et, quoique la peinture leur fût très familière, un intérêt nouveau la leur faisait contempler.

— Je ne me trompe pas, dit Yvonne, parlant la première, après un examen attentif, je n'avais jamais regardé ce portrait avec autant de soin, et je suis plus surprise encore de la similitude de ses traits avec ceux de M. de Penhoël. Le costume diffère seul.

— Oui, c'est dommage que tu ne puisse admirer monsieur le percepteur vêtu en officier des chevau-légers de la reine, répondit Rosenn avec une pointe de raillerie.

— La chanoinesse se pâmerait bien davantage à ma place, si pareille transformation était possible, dit vivement Yvonne, qu'on ne prenait jamais sans vert. D'ailleurs, trêve de bavardages, tu jugeras toi-même de la ressemblance. Tu fais la mystérieuse, mais tu n'ignores point que madame la comtesse de Germandré reçoit jeudi prochain, pour fêter les dix huit ans de sa nièce, Mlle Rosenn de Boisgenest.

Rosenn sourit.

— Je devrais l'ignorer, répondit-elle, ou du moins faire semblant, car ma tante a tâché d'être aussi discrète que possible, mais le moyen de me rien cacher lorsque tout Tréveneuc se bouleverse à la perspective de cette réception ! Penses-tu que M. de Penhoël sera invité ?

— Oui, mon père l'a présenté avant-hier à la chanoinesse, et j'ai su par Annaïk, qu'il était allé hier porter sa carte. Est-ce que ta tante Almaïde n'arrive pas pour le grand jour ?

— Elle m'a écrit ce matin ; mon père qui sait que ma tante Rollande et elle ne s'entendent pas trop, éprouve une certaine appréhension de les voir en présence. Il est bien difficile parfois de maintenir l'équilibre des relations, une cordialité apparente chez ceux que l'on doit mettre ensemble, par occasion, à cause des liens de famille.

— Ce sera la rencontre des antipodes, le rapprochement fortuit de deux extrêmes, que va-t-il résulter d'un tel choc ?

— Absolument rien de grave je suppose, dit en riant Rosenn, mes deux tantes m'aiment chacune extrêmement, et je serai là pour empêcher toute polémique irritante.

— Montre-moi ta toilette, Rosenn. Tu as sûrement, pour jeudi, une robe neuve.

— Oui ; mon père, dans la confidence des projets de sa cousine de Germandré, a demandé pour moi une toilette à Paris. On m'annonçait l'arrivée de la caisse quand tu es venue me chercher pour aller à la promenade. Nous allons l'ouvrir ensemble.

Yvonne suivit son amie dans sa chambre, vaste pièce remplie de meubles mignards de l'époque de Louis XV. Le comte Huguon s'était plu à réunir, pour orner l'appartement de sa fille, toutes les merveilles délicates qui eussent charmé les amies de la Pompadour. Les bouquets de roses, noués de rubans bleu céleste, s'épandaient sur les tentures, les bergers pomponnés se lutinaient au-dessus des portes, les bergères minaudaient, à côté de moutons d'une invraisemblable blancheur.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

nombreux vieillards ayant dépassé quatre-vingt-dix ans, et même quelques centenaires.

Grâce à la rente viagère différée, les moins fortunés peuvent à l'âge du travail, s'assurer une vieillesse paisible. Par les primes qu'ils versent, ce n'est pas seulement de l'argent qu'ils économisent et font fructifier, ce sont aussi des jours tranquilles qu'ils thésaurisent.

La Nationale, « entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat », fondée en 1830, dont le siège social est à Paris, 2, rue Pillet-Will, et qui possède des représentants dans tous les arrondissements de France, envoie gratuitement et confidentiellement aux intéressés prospectus et tarifs de ses opérations.

En souscrivant à *la Nationale* un contrat de rente viagère, on trouve un placement rémunérateur et une sécurité absolue.

La situation financière de *la Nationale* place cette ancienne Compagnie au premier rang des sociétés similaires.

Carnet d'un Breton

Les déclarations exigées de la loi de 1881. — L'excellent catholique rennais M. Dottin et les futurs chanoines laïques de l'archidiaconné de Poher. — Un replâtrage. — Où on sera obligé d'en venir. — La paix S. V. P.!

Jamais on ne vit plus ridicule spectacle que celui qui nous est offert par le gouvernement. Après avoir fait voter par sa majorité une loi aussi inapplicable que celle du 9 décembre 1905, il cherche par l'intermédiaire de M. Briand, un palliatif dans celle du 30 juin 1881. Or cette loi n'a jamais été faite pour cet objet, que dans l'esprit d'un ministre essentiellement amovible et renversable. Les catholiques ne se fiant pas à la pérennité de son règne, refusent naturellement le présent qu'il veut leur faire d'un régime instable. Jusqu'ici, il s'est consolé de sa déconvenue en dressant des contravations contre des évêques et des prêtres dont beaucoup depuis 1881 commirent chaque jour un délit inconscient. Puis trouvant que la désobéissance à la loi est trop caractérisée par des manquements journaliers, il s'est mis en devoir de trouver des catholiques (?) qui se connaissent en catholicisme beaucoup mieux que le Pape de Rome et font les « déclarations » malgré les évêques. A Rennes notamment, M. Dottin dont tout le monde connait la ferveur religieuse, lui a rendu ce service. Nul doute que Pie X revenu un jour à des sentiments plus tendres envers l'œuvre de MM. Clémenceau et Briand, ne nomme chanoines laïques de la collégiale de Carhaix les deux éminents chrétiens dont les agents de notre municipalité nous cachent si discrètement les noms.. De cette façon, on ne risquera pas, pendant un an au moins, d'amouter par des procès-verbaux dressés contre les prêtres, des populations dont le zèle religieux s'est avivé aux exercices d'une mission.

De plus le ministère vient de donner ordre à surseoir à toutes contraventions nouvelles jusqu'à ce que la loi de 1905 soit suffisamment replâtrée... Cette réparation ne sera pas plus du goût du Pape que la Loi elle-même. Il faudra bien instaurer un régime quelconque, qui ne permette plus à l'Eglise et à l'Etat de jouer la comédie de s'ignorer. Il faudra bien faire après coup, ce par quoi on aurait dû commencer : s'entendre avec Rome, et renoncer à tout espoir de s'affecter si *régulièrement* soit-il, non seulement les édifices du culte, mais encore les évêchés et les presbytères, dont l'évacuation par les occupants finira un de ces quatre matins par précipiter sur les agents du gouvernement, non plus les défenseurs attitrés et ordinaires de l'Eglise ou des Congrégations, mais la masse immense des ignorants qui s'étonnent qu'on l... les curés à la porte!

On n'a beau ne savoir qu'à peine lire et écrire, il n'y a guère de gens qui n'aient une pincée de gros bon sens. On trouve ridicule un gouvernement qui se mêle de faire des économies en accordant 6.000 fr. de plus aux députés et sénateurs, et supprime les allocations aux ministres du culte pensionnés par l'art. II de la Loi du 9 Xbre 1905 s'ils ne profitent pas des cadeaux de la dite Loi. Or, ces prêtres ne sont pas de l'aveu même de Briand, en révolte contre elle!

Et cette course de gendarmes à travers nos départements ? Ces malles de séminaristes encombrant la gare de Quimper pour être réintégrées après une reculade gouvernementale ? Ces études interrompues au milieu de l'année scolaire à Pont-Croix, à Plouguernével ou à Tréguier ? Le désarroi contagieux qu'engendre dans le pays la tyrannie maçonnique, nerveuse et neurasthénique comme les humanitaires qui s'en servent, à quoi rime-t-il ? La Paix ! F... nous la Paix !

LÉON LE BERRE, AR-ALOR.

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du 13 décembre

Le ministre des Travaux publics a invité les Compagnies et constructeurs français à ne plus faire appel à l'étranger pour leurs commandes.

Le maintien de la peine de mort et du crédit affecté aux émoluments du bourreau, est voté par 247 voix contre 235.

M. Joseph Reinach s'élève contre le système des recommandations. Il insiste pour qu'on réduise le nombre des fonctionnaires qu'on nous donne enfin la liberté munipale, la liberté départementale sans lesquelles il n'y a pas de liberté politique véritable ! (*bravos*).

La loi de finances est ensuite discutée. Elle donne lieu à de longs débats. Caillaux déclare que le gouvernement et la Chambre faciliteront le travail et feront œuvre de justice sociale en créant l'impôt sur le revenu !

Séance du 14 décembre

On vote l'impôt sur les pianos.

On adopte l'art. 13 de la loi de finances concernant les émissions, négociations, expéditions et mises en vente d'actions, obligations ou titres de sociétés françaises ou étrangères.

Nos socialistes y vont le croirait-on en plein jour d'une petite nuit du 4 août. Mais ils la font à l'envers, car malgré les protestations du vicomte de Kerguezec, ils n'abolissent pas la noblesse mais l'étançonnent. Plus de rastaquouères ! plus de comtes du Pape !... La grande épée de Mgr Saint Georges est remise aux mains de M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux. Ce Warwik d'un nouveau genre donnera aux nouveaux ducs, marquis, comtes, etc., l'investiture du titre, non par la dation d'une motte de gazon, mais par la perception d'un droit de mutation de 3.000 fr. à 20 fr. La troisième République adore la noblesse authentique. Messieurs les rastaquouères faites-en votre deuil !

Séance du 15 décembre

Malgré maintes oppositions, les vermouths, absinthes, quinquinas, bitters et alcools de quelque origine apérive soient-ils, sont frappés d'une surtaxe de 50 fr. par hectolitres, s'ils ne sont à base de vin de 55 degrés.

En cas de fraude, l'amende sera de 500 à 5.000 fr. et les droits fraudés seront quintuplés.

Désormais sous ce prétexte, on pourra violer le domicile des citoyens, et nous pouvons nous attendre à voir comparaitre des fraudeurs d'étrange sorte !

Les spécialités pharmaceutiques seront taxées de 0 fr. 10 par franc au-dessous de 10 fr. et de 0 fr. 50 par 5 fr. ou fractions de 5 fr.

La parole est à M. Briand, ministre des Cultes. Il annonce un nouveau projet de loi, concernant l'application de la loi de Séparation.

Malgré M. Ch. Benoist qu'on refuse de laisser parler, ce projet de loi est renvoyé à la commission de décentralisation laquelle n'a d'ailleurs aucune qualité pour cette affaire.

Séance du 16 décembre

Les contraventions concernants les bicyclettes seront soumises aux tribunaux de simple police et ne pourront excéder 5 fr. Les fonds de la Caisse des retraites ecclésiastiques seront affectés à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Le ministre de la Guerre renverra dans leurs foyers à partir du 15 juin 1907 les soldats de la classe 1903 appartenant aux familles agricoles et pourra les y maintenir en congé.

L'ensemble du budget est voté par 446 voix contre 9.

Sénat

Séance du 13 décembre

La discution roule sur la marine de guerre.

M. d'Estournelles de Constans, porte-parole du pacifisme à outrance est opposé à toute construction de cuirassés. Des transports, des croiseurs, des éclaireurs légers nous suffisent. D'ailleurs, que vaudront des cuirrassés qui ne seront pas prêts avant 1918 ? — Rien !

M. Monis estime que nous ne sommes pas obliger de rivaliser pour la flotte de haut bord avec des adversaires par qui, nous serons toujours distancés. Notre politique n'est ni de conquête ni d'agression.

Séance du 14 décembre

Inutile pour nos lecteurs de revenir sur les discussions de la Chambre des députés relatées ici-même il y a quinze jours.

Il y a là-dedans les éternelles disputes des Français qui ne s'entendent guère sur la construction des hauts-bords ou des « torpilles ».

M. Monis en tient pour ces dernières. Grand bien lui fasse ! Les Bretons, qui ne regardent ni au sang ni à la peine, lui fourniront encore des cavaliers pour la danse de Bizerte !

Séance du 15 décembre

Une discussion s'engage entre MM. le ministre de la Marine et Monis sur le programme naval. M. Monis est absolument contraire à la construction des six cuirassés.

La surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Coray (Finistère) est prorogée.

Seance du 18 décembre

Le Sénat adopte des projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Guilvinec et du Conquet (Finistère).

Les interpellations sur les cuirassés et notre armement maritime continuent. Nous n'insistons pas : ce ne serait que renouveler ce qui a déjà été dit ici les semaines précédentes. D'ailleurs, aucune résolution pratique !

Ar Brezel-Wenn

Etre ar C'houarnamant hag an Iliz

— *Ar c'hardinal Richard, arc'heskop Pariz, en deuz lavaret oa dizenti d'ar Pab evid al laïked ober diskleriadurez en ti-kear evid seremonion ar greden.*

— *Meur a seminaër braz a zo bet serret o dorion. Hanvomp : Cahors, Sant-Dié, Toulouz, etc. Seminaërion bihan a vern a zo serret ive, en Breiz-Izel, Plouguernevel ha Pontekroaz. Ar c'hloër euz seminaër braz Kemper a zo chomet.*

— *Kontravansion a zo bet great kazi dre-holl, dirgwener ha disadorn, d'ar veleien a oferenne heb beza deklaret.*

— *Evid parrez Pleyben, an Aotrou Ar Borgn, maër hag an Aotrou Floc'h-lay, noter, o deuz great deklarasion evid ma vezo urz da ober ar seremonion relijius.*

— *En Lesneven, eur c'homisaër-polis deuz Brest a oa deut da surveill an oferen vintin, dirgwener. Daou c'hant a gristenieu a oa en iliz. Ar c'homisaër a zo bet skoet a doliou kadorlou. ha n'en deuz gallet lec'hel nemed en eur ziskuez e bistolen-dro.*

— *En Pariz, ar ministred a zo ne-c'het braz o weled e tro an traon eneb d'ezo. C'hoant o defe da zizober serten poentchon deuz lezen an disparti.*

— *Evid parrez Keraez, daou zen o deuz great deklarasion en ti-kear ; unan anê, a greder. a zo adjoint-maër.*

— *Guégaden ha Nicolas, deuz Pont 'n Abad, en hano ar Brotestanted, o deuz great deklarasion en ti-kear.*

— *An Aotrone Dottin, profesor, ha Bixot, hucher, o deuz deklaret evid an oferennou, en Raozon. An daou-ma, o veza m'int eneb-klerikal, a zo deut d'ê en eun tavl eun interest braz evid ar relijion ! An Arc'heskop en deuz lavaret ne vije ket oferen hanter-noz en Raozon.*

— *En katz a blason, ar veleien a lavar na ganint ket oferen hanter-noz ar bloa-ma.*

— *Eskop Kemper a zo bet great kontervansion d'ezan disul, e-pad ma kane oferen-bred Sant-Kaourintin, patron an eskopti.*

— *An Aotrou 'n Eskop Morel a zo bet lakeet er meaz euz e eskopti gant ar polis, dimeurz da 5 heur deuz ar mintin ; d'an heur noz-ze ne labour peurvuia nemed boued ar groug.*

KAOZEADEN

Var al labour-douar hag ar pez a zell outan

Ar Gouzil

Er mare-man euz ar goanv eul labourer mad a ble muioc'h eget biskoaz deuz ar gouzil. Ar blavez-man ar plouz a zo gwall ger, red eo d'ezan eta klask ar pez a zo ar gwella da lakaat dindan e loened evit ober teil mad.

Evit beza mad, ar gouzil a rank kaout tri stad, da genta : beza eur gwele zoulp ha iac'h ; d'an eil, lezel an troaz da redek dre-ennan ; d'an drede, beza kalz azôt ennan.

Deuz holl produou an douar, ar plouz a zo mad tre evid se, Brevet a dammigou gant al loened, ar plouz a ra gouzil ar gwella. Maleüruzamant, al labourer pa 'ma digouezet ar goanv, n'euz mui kalz a dra da rei d'e loened, ha neuze eo red d'ezan beza piz war ar plouz.

E lec'hiou e ma stank ar c'hoajou a zo moïen da ramplasi ar plouz dre an deliou kraz, ha goulskoude e meur a leac'h ne ve great stad e-bed diouthi ? Rastellet dre eun amzer vrao, e vent berniet ebarz eur c'hardi, pe granj, pe c'hoaz dindan an amzer, mez goloet neuze gant brankou pe bruk evit miret deuz ar glao d'o breina.. An deliou seac'h a zervich c'hoaz da c'holoï ar greun hadet. Kalz labour a ve gant-se, mez eul labour dalvouduz eo.

E meur a leac'h a vez rostet an deliou avalou douar, eun tor eo, rag mad int da lakaat dindan al loened.

Ar man, e meur a leac'h a zervich ive da ober gouzil, gwelloc'h eo evit an deliou avalou douar. Padout a ra pell.

Beza 'zo eur ieoten hag a zo evel ar man, mad c'hoaz da ober gouzil. Ar ieoten man a zo hanvet *teol-gwen*. Padout a ra pemzek de bennag dindan al loëned, n'eur gaout sonj da strèoa eun dornadik fresk peb mintin.

E broiou a zo e vez rostet ive plouz kolza evel korz avalou douar, eun tor braz eo c'hoaz : rag goude beza bet breet gant treid al loened ar plouz kolza a ra eur gouzil dous ha iac'h.

An douar touarc'h a ve en em zervichet dioutan da lakaat dindan an denved. Mez red eo hen brea, hen leda war al leur graou, goloi anezan gant plouz.

Ha pa n'euz ket moien kaout gwell, ar raden hag ar c'hors a zo mad ive.

Ar zabl, an douar zec'h hag marl a ramplas ive ar plouz mez ne dalv ket ar gouzil all.

FANCH.

KELEIER

Kerne - Uhel

KERAEZ

Affaire Le Coënt-Ar Bobl. — On se souvient de ce Le Coënt, actuellement incarcéré à Châteaulin, sous l'inculpation de meurtre, qui nous poursuivait en 300 francs de dommages-intérêts pour avoir, conformément à notre droit de journaliste, raconté les incidents de l'affaire de Rumoal. L'affaire était venue une première fois devant M. le Juge de Carhaix, le 15 octobre. L'avocat de Le Coënt, l'inévitable Me Delaporte, avait demandé un renvoi au 15 décembre, son client étant sous les verrous. Nous nous sommes présentés le 15 décembre, assisté de notre avocat, Me Hamon. Nouvelle lettre de Me Delaporte, demandant le renvoi de l'affaire au 15 février. Comme de juste, ni l'avocat ni son client, ne se présentent le 15 février.

Dans ces conditions, M. Féry, juge de paix, a rendu un jugement basé sur les considérants suivants :

« Que l'on ne peut continuer à renvoyer indéfiniment cette affaire pour le bon plaisir de l'une des parties ;

» Que du moment que le demandeur ne se présente pas, c'est qu'il reconnaît par le fait le mal fondé de sa cause.

» Déboute Le Coënt, et le condamne à tous les dépens. »

— *Coopération : Mutualité.* — Il est question d'organiser une mutuelle de consommation entre les travailleurs de Carhaix, syndiqués des Chemins de Fer et du Bâtiment.

Cette coopérative, de l'avis des personnes les plus autorisées, est appelée à rendre de grands services, tout en poursuivant un but social des plus louables.

Samedi dernier, MM. Moulin, directeur, et Rolland, administrateur de la Coopérative *La Ménagère*, de Morlaix, ont fait une causerie sur ce sujet au café Bizien, place Marc'hallac'h.

Après les explications de ces aînés, et les détails pratiques qu'ils ont fournis, une commission d'action a été nommée, composée de MM. Bouguennec, Blanche, Hervé, Charles Cadiou, C. Caroff, etc. Les statuts de la Société ont été discutés et adoptés.

La Coopérative de l'Union des Travailleurs Carhaisiens, aura pour but principal la fourniture de l'épicerie à bon marché et au comptant, et peut-être de la boulangerie, de la boucherie et autres. Elle se fondera par actions de 50 francs.

Nous estimons que c'est là une excellente initiative, qui, sans faire de tort à personne, peut rendre les meilleurs services aux classes laborieuses, et même procurer des bénéfices, s'il y a de l'union et de l'entente.

— *Adjudications.* — Il a été procédé dimanche aux adjudications des fournitures de pain, viandes, épiceries de l'hospice, du bureau de bienfaisance et du fourneau économique pour 1907.

Adjudicataire du pain : M. Auffret.
Viandes : M. Le Gall.
Epiceries : M. François Le Coz.

— *La mission.* — Durant tous ce mois, il y a eu à l'église de Carhaix des offices à diverses heures de la journée.

Cette mission doit se terminer par l'érection d'un calvaire dans l'intérieur d'un terrain privé offert par Mme veuve Petit.

Une grande manifestation religieuse est projetée et doit parcourir la ville le jour de l'érection.

— *Déclaration des cérémonies du culte.* — Deux citoyens habitant la commune se sont présentés à la mairie. Ils ont déposé entre les mains du maire une déclaration conforme à la loi du 30 juin 1881, et mentionnant que pendant une année des réunions publiques ayant pour objet l'exercice du culte catholique auraient lieu dans l'église et les chapelles de la ville.

Nous nous sommes présentés pour nous informer des noms de ces deux bons chrétiens : il nous fut répondu qu'ils désiraient formellement garder l'anonymat ! On ne comprend pas très bien pourquoi.

— *Demande d'élèves clairons.* — M. Le Troadec directeur de la Musique Indépendante, voulant adjoindre des clairons à la Fanfare, invite quelques jeunes gens de 12 à 15 ans, désireux d'apprendre à jouer de cet instrument, à se présenter chez lui.

— *Nomination des adjoints.* — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche pour élire les adjoints. Elus : 1er adjoint, M. le docteur Marchais, 19 voix, sur 20 présents. 2e adjoint, M. Guéguen, entrepreneur, 17 voix. Toutes nos félicitations.

— *Association agricole.* — Les membres de l'Association agricole du Canton se sont réunis à la Salle des Fêtes dimanche à 3 heures. Les comptes de M. Gourlaouën, trésorier, sont approuvés à l'unanimité. M. Le Goff, vétérinaire, demande à être invité au banquet privé de l'Association, à titre gratuit. Le président, M. le docteur Lancien, lui répond qu'il n'y a aucun droit. Mise aux voix, la demande de M. Le Goff est rejetée à l'unanimité.

La prochaine réunion générale de l'Association aura lieu *le 13 janvier*.

PLOUGUER

Vive les Cultivateurs ! — Les cultivateurs de la commune de Plouguer continuent à se distinguer. Au Concours Départemental qui a eu lieu à Quimper, les Plouguéristes se sont à nouveau fait remarquer et ont soutenu l'honneur du Canton, puisqu'ils ont été les seuls à présenter des sujets.

Les lauréats sont : M. Cardinal, Kerniguez, 2 seconds prix pour 2 bœufs ; M. J.-L. Conan, Kergorvo, un deuxième prix pour un taureau Durham de 1,000 kilos ; M. Nédélec, Kervoazou, un premier prix pour une vache Durham pur.

Nos félicitations à ces bons agriculteurs.

POULLAOUEN

Reprise de l'exploitation des mines. — Les mines de Poullaouën, où l'on exploita longtemps des gisements de plomb, de zinc et d'argent, vont être de nouveau remises en exploitation. Une Société Anonyme, au capital de 2 millions de francs, divisé en 8.000 actions de 250 fr., s'est constituée à cet effet. (Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris). Les mines de Poullaouën comprennent une étendue d'environ 424 hectares. Cette concession appartenait primitivement à la Société des Mines de Pontpéan (Ille-et-Vilaine), qui la céda en 1904 à la Société des Mines de Pontgibaud. Cette dernière vient de la céder à M. Jacques Blum, agissant comme chargé de pouvoirs de la Société dite désormais des Mines de Poullaouën.

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Ki klanv. — Eur c'hi o tond deuz Gwenin, Morbihan, anavect klanveet pa 'z eo bet dispennet, a neuz treuzet kear disul, en eur gregi en kement ki a wele. Eul labourer-douar, Fanch Birrien, deuz Kervenguy, a neuz lac'het ar c'hi-ze gant eun tenn fuzul pa dremene dre e gear. Chas an Aot. Guirriec, Bernard ha Cueff, bet ploïet, a zo bet red diskar anê.

Suppléant du juge de paix. — M. Henri-Marie-Eugène Crouan, notaire à Coray, est nommé suppléant du juge de paix de Châteauneuf, en remplacement de M. Bourdon, décédé.

M. Crouan a prêté serment devant le tribunal de Châteaulin, mardi dernier.

— *Honestiz.* — An abad Balbouz, kure er C'hastellnevez, en deuz kavet eur ialc'h-voni er ru Vraz, hag a neuz kaset anei d'an ti-kear. E ferc'hen a zo deut prest goude d'hi c'herc'het.

BERRIEN

Coups. — François Plusquellec, cultivateur à Berrien, est prévenu d'avoir porté des coups volontairement, et fait des blessures et toutes autres violences et voies de fait, à la veuve Le Cam, cultivatrice, âgée de 51 ans, à Trusquilly, en Berrien.

Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende avec sursis.

KARNOET

Darvoud. — En eur netaat eur revolver, Casimir Couillec, 21 bla, deuz ar bourk, a zo bet bleset gant eun tenn eat en e zorn klei.

PLOUGUERNEVEL

Ar seminaër bihan serret. — Dimerc'her, ar c'houarnamant en deuz lakeet serri seminaër bihan Plouguernevel, pehini n'eo ket d'ean koulskoude.

Prefet nevez Gwengamp a rene var bandennou soudarded deut di da gas er-meaz eun dousen bennag a brofesored. Bea oa 40 jandarm ha 150 soudard deuz ar 48e.

Pa oa sonet an taboulin da lavaret rei digor, den na respontaz. Neuze oa brevet an nor vraz a daoliou hach. D'an taol hach kenta, unan deuz an dud a oa eno o sellet a zo bet ken skoet, ma koueaz eno var an hent, hag hen maro mik.

An Ao. Olivier, pennrener, a zo bet tapet krog en e gollier gant daou jandarm ha boutet var an dachen.

Ar brofesored a oa pephini en e gampr an eil var lerc'h egile int bet taolet er meaz.

D'o zro, al leanezed pere a zalc'he al lianach hag ar c'hlaondi a zo bet dilojet.

Goude an arvest ken trist-ze an Aot Olivier a zo bet en iliz o rei bennoz ar Sakramant, dirag ouspenn mil a gristenien, pere a oa holl mantret o c'halon o weled ober traou ken skrijus da dud ha na reont nemed vad en dro d'ê, en eur skoliata bugale deuz o gwella.

Leon

MONTROULEZ

Affèrion Enez Vaz. — An abad Mougeaux, kent an Tad Norbert, bet aretet evit beza enebet deuz eun archer da zeiz ivantor iliz Enez Vaz, a zo bet kondaonet gant lez-varn koreksional Montroulez da dri miz prizon, gant lezen gortoz.

E zifennour a oa an Aotrou de Parscau.

KASTELL-POL

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, au Soudan, de M. Joseph Cocaign, médecin de marine, fils de Mme Cocaign, de Saint-Pol-de-Léon,

Cette triste nouvelle, affligeante pour tous ici, plonge dans un nouveau deuil la famille Cocaign-Créac'h, l'une des plus honorables de la ville.

Nous offrons à Mme Cocaign et aux siens nos biens sincères condoléances.

Le nouvel hippodrome. — Les membres de la société des courses se sont réunis, cet après-midi, à la mairie, sous la présidence de M. le vicomte Hervé de Guébriant, président de la société des courses.

Il a été décidé que les courses auront lieu désormais à Lanvérec, en face de Kerandraon, et à droite de la voie ferrée de Roscoff à Morlaix.

La piste aura 1.170 mètres de longueur.

LANNDERNE

Chute mortelle. — M. Le Bec, 23 ans, couvreur, à Landerneau, a fait une chute en travaillant sur le toit d'une maison de deux étages située rue Neuve ; il s'est fracturé le crâne.

Relevé sans connaissance et transporté d'urgence à l'hospice, le malheureux ouvrier n'a pas tardé à succomber à sa terrible blessure.

M. Le Bec est célibataire et était sur le point de se marier.

SIZUN

Foar an eujenned lard. — Dilun diveza ez euz bet gwerzet var blasen foar Sizun ouspenn pemp kant eujen lard, deut di deuz Leon ha Kerne.

Mad tre e oa ar c'hour hag eun niver braz a gigerien a oa mall ganto o frena, hag e ve bet c'hoaz kement all e oant barrek da veza bet perc'hennet, biskoaz na meuz gwelet foar ebet ker krenv. Rak-se e c'hellit kredi e oa pompet odivi melen en hostaleriou.

An hostizien o devoa great gras.

Antro-noz e oa klevet eun hostizez o lavaret da eun hostizez all :

Breman avad oun barrek da fortunia er molarje-ma, me meuz touchet 50 skoed, ha tromplet ouspenn tri Gerne deuz kostez ar Glujo, mad tre e ma ar voutik ganen, na vank din nemet eur pried all.

Evelse eta e welit penaoz e bourg Sizun ez euz merc'hed hag a ouez an trukou, ha neb piou bennag a c'hoantefe dimei pront, na neuz nemet dont da glask unan di.

A dra-zur hennez na vo ket tromplet a na gouezo ket e zourn en eun neiz kaseet.

Beac'h d'ar chatal da chomm atao ker, ma fortunio holl hostizezed bourg Sizun.

Poent eo da unan bennag divouza, pe otramant e ma ar bed o vont da fall.

EUN ABONET.

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 28

Ar Re-Wenn hag ar Re-C'hlaz

Troet e Brezonek gant KLAODA

(Barz Plougastell)

AR C'HABITEN SPARTACUS

(KENDALC'H)

Meur a wech a oa darbet d'al letanant divinout ar wirionez ; hogen, kammejou difre ha bale kalonek ar Chouan iaouank hen mire dalc'hmad en e arvar. Ar c'habiten eo a gomzaz da genta.

— Diaoulou eo ez int, sitolan letanant ! emezan ; gwir diaoulou, m'hen tou ! Piou en divije kredet e vije eur bugel evel-se eat ken pell war hent an drouk ?... d'e oad !... N'eo ken nemed eur bugel ! Gwasa bro ! N'oc'h ket glazet, letanant, fizianz em beuz ?

Al letanant a dennaz e dok hag a ziskouezaz riboul ar voled.

— Darbet eo bet d'in, evel a welit, sitolan kabiten, emezan. An den iaouank a denn eün ; karet em bijè gellout lavaret kement-all euz hor zoudarded ; o fuzuillou o deuz great trouz ha moged, Benviou fall ! me lavar an dud.

Ar c'habiten a roaz da entent e kave mad al lavar, ha gant aon n'edo egile o vont da ober eur brezegen war stad an arme a lavaraz adarre kerkent :

— Pa lavaran d'eoc'h e teu an holl draou fall euz an douar er vro lifernusma ! Salo eo ar Republik, sitolan ! A ! Sapristi, salo eo ar Republik ! easoc'h e vije goulskoude servicha anezi en eul leac'h-all bennak. Daoust ha n'eo ket deuet c'hoaz mare koan ?

— Pe seurt den eo hema 'ta ? a lavare Collot ennan e-unan o tizevel e valvennou ; e pe-leac'h eo bet oc'h ober brezel ? Red eo en lavaret, pebeuz soudarded iskiz a zigas d'eomp ar Gonvansion !

— Da c'hedal, eme adarre Spartacus gant eun ear goapeüs, me a ia da ober goulennou oc'h an diaraok-ma c'hoaz iaouank ; gwall gizidik a vezo e fri ma na c'hellan deski gantan eun dra talvouduz bennak diwar benn stad an anebour. Gwelet a reot !

Hag ez eaz d'ar pilpazik evid gedal ar prizounier, hag e lavaraz :

— Sitolan dizuj !

O klevet eur seurt komzou, Anna a zellaz outan o serra eul lagad ; he dremm he doa evel-se eun ear ker goapeüs ma na c'hellaz al touarn mon t beteg penn e lavar.

Chom a reaz digor e c'henou, truil lennek, digalonekeat ; hogen, ar plac'h-soudard a zeuaz e-unan d'e zikour. O welet dirazi unan euz an dud dineaz ha peoc'huz-se anavezet ker buan gant an holl, hi a lavaraz gant madelez :

— Ac'hanta, aotrou kabiten, lavaret a reac'h meuz aon : Sitolan dizent ? O tigarez m'am beuz sellet ouzoc'h en eun doare ken neubeud deread. An daou hano-ze n'int ket d'in, gallout a rean kredi n'oant ket lavaret evidon. Sitoian ? neuze 'vad ! Re izel eo bet diskennet an hano-ze, n'em beuz nep c'hoant d'e gaout. Doue a oar, aotrou kabiten, da biou ac'hanomp hon daou e tere gwella an hano-ze.

— Den iaouank, eme Spartacus adarre, eun tammik mezek oc'h en em welet trec'het ken abred. na ran forz ebed euz oc'h hano evel ma kerrot, dre ma fell d'in beza madelezuz en ho kenver.

— Trugare ! E maoc'h o paouez ober den iaouank ac'hanon ; kendalc'hit, me ho ped ; al leshano a zo ledan, ha souezus braz e ve an arvar ma na zerefe ket ouzin.

— Mad ! den iaouank, an dra-ze eo ! eme ar c'habiten o vousc'hoarzin anevez. Ma komzfemp eur pennad, petra livirit ?... Tomm eo ken...

— Ken a boaz, aotrou.

— Da boaza ! setu ar ger a zo red... Gouzout a rit komz brao, den iaouank. Eur studi kaër oc'h euz great, war va meno... Eveldon va-unan, marvad.

— Asa, aotrou kabiten...

— O ! den iaouank, me a oar dioc'htu... Klevit 'ta, an hini a hanvit ar Markiz... Gouzout a rit, hein ?

— Ia... Ac'hanta, ha goude ?

— Ha gallout a rafen gouzout en pe-leac'h e chomm ?

— E pe-leac'h e ma o chom ? a lavaraz war e lerc'h ar prizounier souezet braz.

— Arabad d'eoc'h kaout aon ; evid e vrasa mad eo... E pe-leac'h e ma ar sitolan fur-ze o chomm ?

— N'eo ket muioc'h sitoian egedon, kabiten.

— Ia, ia, gouzout a ran ervad !... E pe-leac'h e chomm difennour aheurtet kredennou louedet, marteze o deuz bet o amzer vad ; ha neuze, evid lavaret gwir, n'em beuz netra en oc'h eneb ; eur markiz a c'hell talvezout eur c'hereour... Livirit d'in e pe-leac'h e vez o kemeret e lojeiz.

— C'hoant o pefe marteze d'e velet.

— Dres ! E welet... E welet evel ma weler eur mignon.

— N'euz netra easoc'h, kabiten ; kredi stard a ran e vezo fouge ennan oc'h ober anaoudegez ganeoc'h.

— Brao avad eo an dra-ze !... N'em bije ket kredet !... E di marteze a zo difennet mad ?

Eur żonj farsuz a dreujaz spered ar plac'h iaouank ; dleet e oa rei mouniz d'ezan evid e varc'hadourez, evid al labour trubard a rea, fall kenan, gwir eo, euz a greiz e galon evelato.

— E gastell eo a fell d'eoc'h lavaret ! emezi gant fouge.

— E gastell, ia, dres, eme Spartakus eaz braz ober dioutan ; e gastell a dle beza difennet mad...

— Na c'hellan ket respont d'ho koulen, aotrou, emezi gant eur vouez rust. Piou a vezo divergont awallac'h evid sevel e vouez da anzav ec'h anavez ar grouadurien a zo o tiwall treuziou ar c'hastell-ze ? Ar Markiz a zo eun den holl c'halloudek, eun den doujet. Na lavarfen d'eoc'h... da ober petra ? N'am c'hredfec'h ket.

— It atao, den iaouank, eme ar c'habiten, c'hoantuz da c'houzout evel ar vugale.

— Klevet em beuz tud a bouez o lavaret traou souezuz, burzuduz ! a lavaraz Anna gant eur vouez goloet.

— Gwir ?

— Boledou ar bistolennou a zilam diwar e beuitrin, ar gontellazennou a blad war e gosteou.

— Neuze ! ar gontellazennou !

— Chut ! an ear a evomp a zo e zervicher. hag a gaso d'ezan hor c'homzou. Klevit !... An avel-ze a dremen, hen eo marteze...

Ar c'habiten a glaskaz lakaat eur mousc'hoarz war e vuzellou.

— Her gwelet em beuz eme c'hoaz Anna, her gwelet em beuz eur wech, me va unan. E noz du eur goanvez... E benn a daole eur sked disliv, evel sklerijen ar goulon a weler avechou o vont dre al lanneier. Pe oa ze eur sked a berz Doue, pe kurunen ar re daonet, den na c'hell hen lavaret. Ar pez a oar an holl eo, n'eo ket deuet an den-ze euz eur vaouez... Ar Markiz n'eo ket eur goaz !

— Dre ma tisplege he c'hrampoezen, Anna a zeue da veza evel eur grouadurez-all, he mouez a gemere muioc'h a sked ; ar giriou diveza a oa lavaret gant ar veurded a c'hellet da c'hoantaat. Ar c'habiten a skrijaz en eur hadlavaret :

— N'eo ket eur gwaz... Pe seurt bro !

Eun tammik a oa livet fall, ha prestik da ober daoulagad brennik.

— Mez, petra eo, 'ta neuze ? a c'houlennaz hen a vouez izel.

— N'ouzon ket ; arabad eo d'eoc'h goulen muioc'h diganen. Siouaz ! re em beuz lavaret marteze. evid peoc'h, ho spered.

— Petra, petra, den iaouank ? a lavaraz Spartakus gant eur vouez lijer, e benn koulz lavaret war an tu enep ; petra oc'h euz c'hoant da lavaret ?

— Chut !

— Koulskoude... aotreit...

— Netra ! Komzomp a draou-all, me ho ped... Skuiz oc'h evid doare, kabiten ?

— Sec'hed dreist-holl eo em beuz, sec'hed evel eur c'haro !... Livirit d'in 'ta, den iaouank, ar pez a gontit aze a zo diez da gredi !... Du-ze, e Pariz, e klevemp rimadellou, hogen, kement-ma a zo c'hoaz souezusoc'h, kalz, kalz souezusoc'h ! Sac'h al loaïou ! Boledou a zilamm ! Kontellazennou hag a deu da blada war ar c'hig ! Ar Gonvansion a dlefe ober eul lezen bennag... Kontilli plada war ar c'hig !... Piou en deuz klevet hano morse ? Kement-se a zo eneb ar skiant vad !

— Peoc'h, aotrou, a lavaraz Anna d'ar mare ma na rea van ebet d'ezi gwelet ar c'habiten. Kenderc'hel gant eur seurt kaoz a vije lakaat ho puez e riskl !

Ar paour keaz den na gredaz ket lavaret hirroc'h.

— Na vije deuet morse kement-se e spered den, eme ar c'habiten o vont da gaout al letanant ; an den iaouank a zo koant meurbed, ha n'hen doa tam ebed an doare da ober goap ac'hanon. Gouzout awallac'h a ran e lakaan va buez e risk ! Gouzout a ran ive n'oun ket bet great evid ar vicher-ma ; ouspenn-ze, er meaz risklou ar brezel, petra deuin da veza er vro-ma leun a ziaoulou hag a laëron ? Perak, siouaz ! em beuz-me dilezet va stal ? Perak ?

(Da heult).

PLOUENAN

Séparation. — A Plouénan, les signataires de la déclaration qui a été faite ces jours derniers ont adressé la lettre suivante à M. Carles, sous-préfet de Morlaix :

« Monsieur le Sous-Préfet,

» En faisant notre déclaration à la mairie de Plouénan, nous entendions seulement nous engager à garder nos prêtres. Ayant connu depuis que par là nous adhérions à la circulaire Briand, contre la formelle volonté du Pape, nous retirons notre signature.

» Guillaume Rocé, J.-M Grall »

Huit habitants de la commune ont immédiatement fait une nouvelle déclaration.

PLOUGASTELL-DAOULAS

Eur muntr. — Goude an distro deuz eur pred demezi en bourk Plougastell, daou vreur kaër, Gourmelon ha Kerdraon, o chom en memez ker, a zavaz chikan etrezo. Eun hanter heur bennag goudé, Gourmelon, eat da guz a dreg eun nor, a sankaz eur sabren en kaion Kerdraon, pa oa heman o tond er meaz euz e di : koueza reaz maro mik war al leur.

Gourmelon en deuz diskleriet penaoz en devoa Kerdraon gaillet warnezan arog, hag hen skoet.

Kaset eo bet da brizon Brest.

Treger

LANHUON

Conférences populaires. — Mardi soir, ont repris au patronage les conférences populaires.

Me Chareton, avocat, a exposé devant un public de 200 hommes environ, la législation de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

GWERLISKIN

Suicide. — M. Guillaume Guillerm, tailleur de pierre et tambour de ville, a été trouvé pendu dans le grenier de sa maison.

Ce suicide est attribué à l'alcool.

La Température et la Santé

Le froid et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voies respiratoires, aussi, en cette saison, recommandons-nous la Poudre Louis Legras ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux de vieilles bronchites, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, Paris.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

PARIS

(De notre envoyé spécial)

Une belle soirée bretonne. — Samedi soir, 15 décembre, au restaurant de la Couronne d'Or, 17, rue de Buci, a été fondé le dîner bisannuel du *Fureteur Breton*, par les soins de l'intelligent directeur de cette curieuse Revue, Maurice Le Dault.

Le premier dîner était présidé par Charles Le Goffic, l'éminent auteur de *Morgane* et des *Bonnets Rouges*, qui était assis entre le maître statuaire Georges Bareau, de Paimbœuf, qui obtint cet été la médaille d'honneur du Salon, et M. Etienne Port, président de la Société de Géographie de Saint-Nazaire, chef de Cabinet de M. Briand, ministre de l'Instruction publique. Assistance nombreuse, très choisie, très *panachée*. Reconnu entre autres : le célèbre panoramiste Th. Poilpot ; MM. Keromnès, ingénieur principal de la Compagnie du Nord ; de l'Estourbeillon et Dubuisson, députés ; Hugonnet, consul de France ; Adhémar Leclère, résident au Cambodge ; les publicistes B.-H. Gausseron, J. Uzanne, Lajat ; les poètes Ed. Beauflis, J.-E. Poirier, Paul Réminel ; les peintres J. Forges, Méheut, J. Duvanel, Malo Renault ; les docteurs Baratoux, Gaboriau, Antony, etc.

Le docteur Anthony, un jeune savant du Muséum d'Histoire Naturelle, originaire de Châteaulin, retrouve dans le poète Joseph-Emile Poirier un ancien condisciple avec lequel il fit à Quimper toutes ses classes depuis la sixième. Quelle cordialité ! Quel entrain ! Menu ingénieusement illustré par Malo Renault ; la Duchesse-Anne élève un plat sur lequel se dresse un porc armorié. Du reste le menu est plein d'allusions à des questions traitées dans le *Fureteur Breton*.

Nous copions :

Marmite de la Duchesse-Anne
Tranches de Rohan
Gigot de Kerhuic
Sonneurs de Binioù mobilisés
Barbe de Saint-Josse
Amann-Breiz
Race de fortune à la crème
Croquelins La Villemarqué
Cave de Pierre de Lannion
Café du Prinz Yaouank
Elixir de Torr-o benn

Au dessert, Charles Le Goffic remercie Maurice Le Dault de lui avoir confié un peu malgré lui une présidence qu'il hésitait à accepter, car il lui semblait impossible que l'on pût fonder encore un Dîner Breton à l'abri de la politique et de ses empiétements plus ou moins sournois. Toutefois, il a cru qu'on pourrait faire besogne agréable et utile en se plaçant sur un terrain nettement délimité, en organisant des agapes où l'on se réunirait sans pensée de propagande quelconque, uniquement entre *Fureteurs*.

« Le champ des investigations historiques est immense. Développons cet esprit de recherche qui caractérise le *Fureteur Breton*. Cette précieuse Revue a déjà une année d'existence, elle a des dents qui marquent leur empreinte sur un tas d'erreurs philologiques, de légendes littéraires, de fausses particules. Soyons des rats celtiques, des mulots armoricains. »

M. Etienne Port loue en Charles Le Goffic, non seulement l'écrivain qu'il considère comme un auteur classique, mais aussi l'homme foncièrement bon, l'esprit ouvert à toutes les idées larges et généreuses, et il évoque la mémoire du regretté bibliothécaire de la ville de Rennes, Alphonse Vétault par qui il fut mis en rapport avec Maurice Le Dault. M. Port envoie un souvenir ému à M. René de Kerviler qu'il connut et apprécia à Saint-Nazaire, et au savant doyen J. Loth, qui, ces jours derniers, l'accompagnait au bourg de Batz, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque posée sur la maison natale du vieil historien Alain Bouchard. M. Post boit à la prospérité du *Fureteur Breton*.

Léon Durocher résout une question posée en 1875 par M. Défrénery, membre de l'Institut, au sujet d'un passage de Noël du Fail, concernant la vallée de Conquereux, près Nantes.

Après lui, M. de l'Estourbeillon détermine le point géographique de cette vallée où la Duchesse-Anne aurait été l'objet d'un attentat de la part de Charles VIII.

Pierre Laurent présente un recueil de *Proverbes Espagnols* traduits en vers français et en vers bretons et imprimés à Quimper, probablement au dix-septième siècle, recueil très curieux qui mérite d'être réimprimé.

Maurice Le Dault exhibe un exemplaire d'une Grammaire Bretonne de Grégoire de Rostrenen qui porte sur la feuille de garde le souvenir noté des amours mystiques de François Dargelos et de Marianne Durivaux (1742) et nous voici transportés à Quimperlé et à Langonnet, théâtre de ces amours.

Albert Comotte fait une dernière communication concernant la famille du Kaer qui quitta le pays de Vannes au quatorzième siècle pour se fixer dans celui de Combrailles (Creuse).

Les peintres J. Forges (d'Auray) et J. Duvanel (de Belle-Isle-en-Mer) reçoivent de nombreuses félicitations pour leur succès à l'exposition de Rambouillet, récemment visitée par le Président de la République. On complimente chaleureusement le maître photographe d'art Sinière Carpin, hennebontois par sa mère, pour sa magnifique exposition de portraits, 126, rue Réaumur.

Nous entendons nos compatriotes J. Jan (de Baud) et Pol Diverrès (de Lorient) qui félicitent le mâle aède Paul Renimel pour ses *Deux Poèmes*, et le sympathique poète Moris Lettry (de Camors) pour sa superbe *Evocation*.

Soirée inoubliable, et pour 3 fr. 50 !!! Quel bonheur d'avoir pu enfin se réunir entre Bretons, sans que la politique ait montré son fâcheux museau !... Mon cher Le Goffic, nous suivrons votre conseil ; nous serons des rats celtiques, des mulots armoricains. Et maintenant, au prochain dîner, vers mars ou avril !

Yves Abravanel.

Refus de payer l'impôt

Plusieurs contribuables catholiques de la région de Rennes, Vitré, Laval ont refusé de payer l'Impôt.

Le Séquestre

Deux gendarmes ont notifié au curé de Carhaix que les biens de l'église étaient mis sous séquestre à compter d'hier.

KRENN-LAVAR

An neb a zev o goat en glaz
Hag a zebr e vara en toaz,
A iel d'an hospital en noaz.

Agriculture

Nous lisons dans le « Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de Pont-l'Abbé. »

La situation agricole à l'heure actuelle est meilleure que ne l'avait fait craindre la sécheresse persistante de l'été dernier.

Les pluies qui sont survenues en novembre ont facilité la levée des graines et assuré un bon départ pour la prochaine récolte. Les cultivateurs verraient avec plaisir cependant une température plus froide. Les froids empêchant l'envahissement des herbes et des limaces, et les ravages des mulots.

Les cours des blés se sont ressentis de cet état de choses ; il y a eu un léger fléchissement des prix, la meunerie ayant fait moins d'achats ; on annonce cependant dans les journaux spéciaux qu'une forte baisse n'est pas à craindre parce que certaines régions, celles de l'Est entre autres, semblent avoir épuisé leur stock et commencent à acheter dans d'autres pays. On peut espérer que les cours actuels se maintiendront à peu près pendant tout l'hiver.

On signale de nombreuses importations.

Les produits nécessaires à la consommation des animaux qui avaient été l'objet d'une hausse considérable au cours des mois de septembre et d'octobre, sont plus offerts aujourd'hui.

Les cours ont fléchi sur les pommes de terre par suite des offres nombreuses qui se sont produites dans les régions du Centre et du Nord, au moment de la hausse du commencement de l'automne. Mais nous croyons que cette baisse ne durera pas parce que la fermeté se maintient sur les pailles et fourrages dont les prix sont toujour très élevés, de sorte que les cultivateurs auront intérêt à réserver leurs patates pour les bestiaux, plutot que de les livrer à bas prix pour la consommation. Nous pensons donc qu'il y aura une reprise importante vers la fin de l'hiver.

Les cours des bestiaux qui avaient brusquement fléchi par suite d'une sorte de panique qui s'était emparée de la culture, ont repris leur marche normale, dénotant une fermeté, indice d'une hausse à peu près certaine au printemps prochain.

MANUEL
du Planteur d'arbres à fruits de pressoir

(SUITE)

Mais la plantation était importante, au cours de la saison, nous n'avons eu le temps que d'opérer sur une partie seulement des plants ; ceux-là sont devenus des arbres très vigoureux et fertiles. Quant aux autres que nous avons été obligé d'abandonner à leur malheureux sort, après avoir langui pendant plusieurs années, ils ont fini tous, sans exception, par succomber les uns après les autres ; ils sont tombés prématurément, victimes des lichens, des mousses, des pucerons lanigères, des chancres, de tous les parasites, enfin, qui s'acharnent sur les souffreteux, les misérieux et les déshérités de la nature. Il est vrai que le collet de ces pauvres plants avait fini par être enterré, tant par la malfaçon primitive que par le tassement des terres remblayées jusqu'à 0 m. 20 et même 0 m. 25 centimètres au-dessous du niveau du sol ambiant.

Les terres du sous-sol et les pierres extraites de la fouille devront servir à combler le trou par-dessus, tout à fait en dernier lieu. Comme il se sera produit un foisonnement de terres, et qu'on aura fourni des apports de terreau et de fumiers divers, on disposera d'un excédent de terres dont on fera une butte au pied du plant ; on la laissera subsister deux ou trois ans, jusqu'à ce que l'arbre ait eu le temps de s'enraciner fortement dans le terrain solidifié ; le tassement se chargera d'absober en partie la butte ; ensuite, on enlèvera l'excédent, en même temps que le tuteur devenu inutile, qui pourrait, par la suite, devenir nuisible en écorchant le plant.

Plantation en terrain humide

Lorsqu'on plante dans un terrain tout à fait humide, il est inutile et même nuisible de creuser des fosses. On doit se contenter dans ce cas de labourer la surface du sol ; on y élève une butte de bonne terre sur laquelle on installe confortablement le plant en le fixant à son tuteur, pour éviter le renversement par le vent.

Comme il a été dit précédemment, les racines seront ensuite garnies et recouvertes de bonne terre, de terreau et de paille pour éviter l'air et la sécheresse aux racines.

Est-il utile d'ajouter que le meilleur temps pour la plantation est un temps doux et humide, quand la terre est fraîche, imbibée d'un peu d'eau, sans excès, toutefois ? Quand il gèle, le planteur doit se tenir au coin du feu, et *surtout* laisser les plants dans leur jauge, sous une épaisse couche de paille, plongés en paix dans les douceurs du sommeil hivernal des marmottes.

Ed. Monthiers,
Chev. de la Lég. d'honneur,
Offi. du Mérite Agricole,

VIENT DE PARAITRE
L'almanach-Annuaire du Finistère

ILLUSTRÉ

Pour l'année 1907

Prix : 35 centimes
franco par la poste : 60 centimes

Pour la vingtième fois, cette utile, joyeuse et intéressante publication, vient de prendre son vol à travers le Finistère.

L'Almanach-Annuaire du Finistère, illustré, contient dans son élégant volume de trois cents pages, en outre de la magnifique carte routière du Finistère, entièrement refondue, qui a tant de succès auprès des touristes et des cyclistes, les Heures et Hauteurs des Marées, matin et soir, dans tous les ports du Finistère, les Administrations et leur Personnel, la population de toutes les communes du Finistère d'après le dernier recensement du 4 mars 1906, les Maires, Instituteurs, Curés et Vicaires ; la liste des communes avec les bureaux de poste et courriers en voiture qui les desservent ; les écoles d'agriculture, les bureaux des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles, la liste des foires et marchés, entièrement revue et mise à jour, ainsi que les pardons et assemblées du Finistère et des départements limitrophes, les adresses de tous les châteaux du Finistère, une quantité d'illustrations et dessins humoristiques ; des variétés, conseils pratiques, recettes utiles, etc., etc. ; l'horaire de tous les chemins de fer du département, etc., etc.

L'Annuaire du Finistère, qui grâce à son utilité indiscutable et à son prix des plus modiques, ne tardera pas à être dans toutes les mains, est en vente chez Monsieur DINGUFF, à Carhaix, et dans tout le département ; il ne coûte que 35 centimes, franco par la poste 60 centimes.

Marché de Paris (la Villette) du 20 Déc.

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Prix du kilogramme Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs...	1 303	1 375	87	74	70
Vaches..	790	0 780	87	72	70
Taureaux	191	190	68	60	54
Veaux...	3 074	2 040	1 24	1 12	1 00
Moutons	1 440	1 397	1 00	98	84
Porcs...	1 282	1 250	1 10	1 08	1 02

Bœufs, vaches, taureaux : vente bonne.
Veaux : vente bonne.
Moutons : vente passable.
Porcs : vente bonne.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

LES 100 KILOS	AVOINES	SEIGLES	FROMENTS	FARINES
Courant.....	20 65	17 75	23 50	29 00
Prochain.....	20 50	17 75	23 25	29 25
Janv.-Fév...	21 00	17 75	23 25	29 25
.....				
Tendance...	calme	sout.	sout.	sout.

LA TERRE

On vient de lancer un nouveau globe terrestre d'une rigoureuse exactitude, qui répond à tous les desiderata par les renseignements extrêmement complets qu'elle donne.

Ses avantages pratiques sont multiples : limitation en couleur des pays et des chemins de fer ; routes internationales ; principales villes de France et du monde ; points de repère permettant de trouver immédiatement sur la carte la situation cherchée, lignes de bateaux, ports, etc. Le tout d'une très grande clarté et d'un emploi des plus faciles.

Ce globe a une supériorité précieuse sur tout ce qui s'est fait jusqu'ici : elle est imprimée sur toile caoutchoutée. Qu'elle soit à la longue poussiéreuse et salie, un coup d'éponge et elle reprend son neuf. Voilà une très appréciable garantie de durée.

Ce globe fort joli convient à tout le monde : aussi bien au commerçant qu'au père de famille, au militaire, qu'à l'instituteur, pour l'instruction comme pour l'agrément et nous n'hésitons pas à le recommander chaudement : il mesure 1 mètre de circonférence : son prix est de 25 francs, mais on peut, actuellement, en souscription, l'avoir pour **quinze** francs. Le demander pour ce prix au journal *AR BOBL*, dans les bureaux duquel on peut le voir, et en envoyer le montant en mandat-poste.

Toutes les expéditions sont faites franco GARE la plus rapprochée. Prière de nous l'indiquer.

Petite Bibliothèque du bon Paysan

EN VENTE A NOS BUREAUX

1. **Ar Gwenan,** brochure bretonne sur l'art d'élever les abeilles, et de récolter le miel sans souffrer la ruche, par Jean-Louis Henry. 0 fr. 35 franco.
2. **Manuel du Planteur de Pommiers,** donnant la meilleure méthode pour planter, soigner et greffer les arbres à fruits de pressoir, par Edouard Monthiers. 0 fr. 35 franco.
3. **Buez an Tour d'Auvergn,** *tragedien en 4 loden*, ou Vie du Premier Grenadier de France, en 4 tableaux, par Jaffrennou. 0 fr. 35 franco.

BULLETIN FINANCIER

Les tendances du marché redeviennent hésitantes et faibles. Notre 3 0/0 s'inscrit à 95.12, ex-coupon de 75 centimes. Extérieure 94.67. Fonds russes lourds. Valeurs de crédit assez bien défendues.

Les obligations 5 0/0 Victoria-Minas donnent lieu, sur le marché officiel, à de bons échanges. On les demande à 450 fr.

L'obligation Port de Para conserve toute sa fermeté précédente et donne lieu à des demandes chaque jour plus considérables. Ce titre est remboursable en 45 ans à 105 0/0, soit à 529.20.

Les échanges restent nombreux sur l'action ordinaire et sur l'action privilégiée des charbonnages de Prokhorow, qui côtent respectivement 195 et 585 fr.

L'action Telemarken Copper a gagné un terrain appréciable à 64 fr. Il se confirme qu'un coupon de 15 0/0 sera payé en Janvier prochain.

Reprise de la Queensland à 42 fr. sur l'annonce de la distribution d'un dividende de 6 0/0. Les bénéfices de cette entreprise, pour 1905-1906, ont été de 43.845 liv. st., contre 20.320 liv. st. l'année précédente.

L'Union des Tramways est très ferme à 85.

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing passe à 301 fr. On évalue à plus de 10 0/0 l'augmentation des recettes futures du chemin de fer.

Tribune du Travail gratuite

DEMANDE

JEUNE HOMME, très bonne conduite, très bonne instruction, belle écriture, demande un emploi. Ecrire à M. Pierre Mezmeur, Lez Elorn, La Roche-Maurice, Finistère.

JEUNE HOMME, 27 ans, ayant fait 3 ans de service dont 2 comme caporal, demande une place. Ecrire à M. Y. Philippe, Kermez, Laz, Finistère.

JEUNE HOMME, 17 ans, bonne conduite, bonne instruction, très belle écriture, demande place de commis ou clerc. S'adresser à Joseph-Pierre Le Bras, à Loc-Eguiner, par Saint-Thégonnec (Finistère).

OFFRE

CUISINIÈRE et bonne d'enfants, est demandée pour servir en ville. Inutile se présenter sans excellentes références. Ecrire : Mme de Parcevaux, Ker Hélène, Guingamp.

CARTES DE VISITE

LE CENT. — Vélin, **1** fr. **75** ; Bristol, **2** fr. ; demi-deuil, **2** fr. **50** ; grand deuil, **3** fr.

50 Vélin, **1** fr. ; Bristol, **1** fr. **25** ;
25 — **0.75** ; — **1** fr.

Pour recevoir par la poste, ajouter 0 fr. 25 pour 100 cartes seules ; 0,45 pour 100 cartes et 100 enveloppes.

Jolies enveloppes blanches pour **0** f. **75** le cent.

Adresser les commandes,

Imprimerie d'AR BOBL
Avenue de la Gare — **CARHAIX**

Reliure

L'Imprimerie se charge de la Reliure ordinaire et de Luxe

VIEUX JOURNAUX et Vieux Papiers d'Empaquetage

A VENDRE A NOTRE IMPRIMERIE

La livre : **10 centimes**

(Rabais par grandes quantités)

ELEVEURS :

Monsieur Pierre POSTOLLEC, Agriculteur à *Kerledan, Plouguer*, vous informe qu'il est propriétaire d'un *Taureau Durham Pur*, taureau du Comice, qu'il met à votre disposition pour saillies.

KOLLET eur Giez-red briz velen ha hir voan, deuz Kerjegu, Poullaouen. Eur c'holier ganthi hep hano.

Dic'haou da neb hi digaso d'ar Braz.

EMPRUNT Personne sérieuse demande un prêt de 6.000 francs à 5 0/0, garantie assurée, — pour la construction d'un immeuble, amortissable par annuités ou à dix ans, au gré du prêteur.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON Vve LE TROADEC & FILS

Places de la Mairie et du Champ de Bataille

CARHAIX

Exposition d'Articles du Jour de l'An

Grand choix de Jouets et d'objets d'Etrennes.

Mandolines, Violons, Accordéons, pour Enfants.

Grande variété de Bonbons fins, Fondants et Chocolats garnis.

Qualité et bon marché réunis

Plus de Cidres troubles !

Clarification et Conservation
par
L'ŒNO-PHOSPHATE HUGOUNENQ

Employé avant Fermentation
de L. HUGOUNENQ, Lodève

DÉPOT POUR LA RÉGION
chez M. Félix LE HÉTET
39, Rue de Douarnenez, 39
QUIMPER

Bulletin des Ventes et Locations

Si vous désirez des plants de pommiers, dans les espèces de toute première qualité pour faire du bon cidre et pour rapporter tous les ans.

Adressez-vous à M. GUERNALEC, jardinier, avenue de la Gare, à Carhaix, le samedi, sur la place aux Veaux.

Un Phonographe
avec 62 rouleaux
est A VENDRE
CHEZ LOUISE HÉNAFF
Café du Général Lambert
Place de la Mairie — CARHAIX

DEUX CARRIÈRES D'ARDOISES

jouissance immédiate

A LOUER

ensemble ou séparément

à Coat-Riou, en PLEYBEN

S'adresser à M. Pierre BERNARD, propriétaire à Coat-Riou, en Pleyben.

A VENDRE
UN BON BILLARD
& MATÉRIEL DE CAFÉ
composé de glaces, chaises, tables en marbre.
FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser pour tous renseignements au *Café de Bretagne*, à Carhaix.

TAUREAUX, VACHES, GÉNISSES

Durham Pur, de tout âge

A VENDRE

S'adresser à M. Emmanuel LE BRAS, propriétaire-éleveur,

Bourg de GUICLAN (Léon.)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON et UN FOUR
à CARHAIX
Rue Fontaine-Blanche
S'adresser à Mme Veuve BESCOND.

Etude de Me LEFEUVRE, Notaire à Carhaix

A CÉDER Immédiatement
Après Décès
à la Ville de Carhaix
UN FONDS DE COMMERCE
de Draperies, Nouveautés, Chapellerie et Ameublements
très bien situé
à l'angle de la rue Général Lambert et de l'avenue du Champ-de-Bataille
exploité par feu Monsieur LE BARS

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me LEFEUVRE, Notaire.

Etude de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix

A VENDRE de gré à gré
UNE MAISON
à Carhaix, rue du Sel
d'un revenu de 220 francs.
TROIS MAISONS
au Petit-Carhaix

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me LEFEUVRE, notaire.

Etude de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix

VENTE par adjudication volontaire, *le Dimanche 20 Janvier 1907*, à 1 heure de l'après-midi, en l'Etude et par le Ministère de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix.

En la Commune de Carhaix

Premier Lot

Un champ de terre labourable dit *Parc-Réguinel*, cadastré n° 126, pour une contenance de 24 ares 50 centiares.

Mise à prix : 1.200 francs.

Deuxième Lot

Un champ en pâture dit *Liors Réguinel*, cadastré n° 128, pour une contenance de 13 ares 70 centiares.

Mise à prix : 700 francs.

Réunion des deux lots après adjudication séparées.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me LEFEUVRE, notaire.

Etude de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix

VENTE
par adjudication volontaire
Le Mercredi 26 Décembre 1906
à 2 heures de l'après-midi

En l'Etude et par le Ministère de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix

Premier lot. — *En la commune de Carhaix.* — Une maison, place au Charbon, avec cour et remise.

Revenu : 210 francs. Mise à prix : 3.000 fr.

Deuxième lot. — *En la commune de Carhaix.* — Au lieu de *Poulpry*, une parcelle de terre dite *Parc-ar-Sinagoque*, d'une contenance de 74 ares 30 centiares.

Revenu : 160 francs. Mise à prix : 3.500 fr.

Troisième lot. — *En la commune de Carhaix.* — Au lieu de *Poulpry*, une parcelle de terre dite *Parc Poulpry*, d'une contenance de 73 ares 80 centiares.

Revenu : 150 francs. Mise à prix : 3.200 fr.

Quatrième lot. — *En la commune de Carhaix.* — Aux dépendances de la Rue Neuve, une parcelle de terre dite *Parc Braz*, d'une contenance de 1 h. 02 a. 70 c.

Revenu 185 fr. : Mise à prix . . 4.000 fr.

Cinquième lot. — *En la commune de Carhaix.* — A la Rue Neuve, une parcelle de terre dite *Parc Bian*, d'une contenance de 33 a. 20 c.

Revenu 60 fr. : Mise à prix . . 1.400 fr.

On traiterait de gré à gré.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Lefeuvre.

Etude de Me GUIVARC'H, notaire à Carhaix

A Louer *pour le 29 Septembre 1908*, en la commune de LOCARN, **la METAIRIE du GRAND FOLLEZOU,** comprenant au cadastre :

Sol et dépendances.....	57a70
Courtils et terres labourables.....	21h57a30
Landes et pâtures.....	49h80a90
Prés.....	3h66a70
Bois.....	3h28a30

Et un *Etang* desséché d'une contenance d'environ 15 hectares.

Etude de Me F. LE DILASSER, notaire à Scrignac (Finistère)

A VENDRE
par adjudication volontaire
LE MERCREDI 26 DÉCEMBBE 1906
à midi
Trois Fermes
A SCRIGNAC

Etude de Me LE MASSON, notaire à Gouézec

ADJUDICATION volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE MASSON, notaire à Gouézec, *le mercredi 16 janvier 1907* à 1 h. 1/2.

D'une Maison et grands dépendances propres à tout commerce, près la gare de **Châteaulin-Ville,** louées moyennant 970 fr. l'an.

En cas d'offres suffisantes, on traiterait avant l'adjudication.

S'adresser à Me LE MASSON.

Etude de Me JAFFRENNOU, notaire à Carnoët.

VENTE par adjudication publique et volontaire, en l'Etude et par le Ministère de Me JAFFRENNOU, notaire à Carnoët, *le Dimanche 13 Janvier 1907*, à 1 heure de l'après-midi.

En Trois Lots, **de la Nue Propriété des Immeubles** ci-après désignés, situés à **Langle-Nézert,** en la commune de **Carnoët,** dont l'usufruit viager appartient à Adrien Parchantour, de Carnoët, âgé de plus de 60 ans, d'un revenu annuel de 300 francs environ, bail expirant au 29 septembre 1909.

Premier Lot. — **Une Maison** ; issue derrière la maison au nord, autre issue au midi de l'Aire et du Courtil ; *Goarem Kerbleiz*, labour, fossés au cerne, contenant environ 1 hectare ; *Prat ar Feunteun*, pré, contenant environ 18 ares.

Deuxième Lot. — **Une Ecurie,** joignant la Crèche ; *la Retraite à porcs* ; une *Auge* à piler l'ajonc ; *Parc Meur*, labour, d'une contenance d'environ 1 hectare ; *Prat ar C'hoat lannek* ou *da krec'h*, pré, contenant environ 70 ares.

Troisième Lot. — **Une Crèche** ; *Parc ar Feunteun*, labour contenant environ 60 ares ; *Parc ar C'hoat kreiz* et son Taillis, contenant environ 50 ares.

Mise à Prix Totale . . . . 4.000 fr.

Faculté de réunion après adjudication partielle. — On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour visiter les biens, s'adresser à Me JAFFRENNOU, notaire.

VINS D'ANJOU

De premières Marques

GARANTIS PURE RÉCOLTE DE PROPRIÉTAIRE

Représentants pour la Basse-Bretagne

JEAN SOLU

Publiciste à CARHAIX

Représentant général : **P. FOURÉ, Angers**

Cycles "LA FRANÇAISE" et J. C.

CARROSSERIE AUTOMOBILE

en tous genres

Francis DRILLIEN

Boulevard de l'Odet et 6, rue des Douanes

QUIMPER

Var ar Marc'hallac'h

Ar c'houriou komparachet en seiz kear

		Keracz *disad.*	Montroulez *disadorn*	Landerno *disadorn*	Gwengamp *disadorn*	Kemperlé *dirgwener*	Gourin *dilun*	Kastellin *diriaou*
Gwiniz,	ar 400 kilo	21.50	22.50	22.50	22.25	22.50	22.25	22.25
Segal-winiz,	—	18 00	—	—	—	—	—	17.00
Segal,	—	15.00	17.00	17.00	17.00	17.10	17.00	17.00
Gwiniz-du,	—	18.00	19.00	18.00	18.50	20.00	19.00	19.00
Kerc'h,	—	18.10	19.00	19.50	19.00	19 00	19.00	19.00
Heiz,	—	16.50	17.50	17.50	17.50	17.00	17.50	17.00
Brenn,	—	14.00	14.00	14.00	—	14.50	14.75	14.00
Patatez	—	2.50	3.00	3.00	3.50	2.50	2.50	3.00
Foenn,	ar 500 kilo	76.00	70.00	65.00	70.00	70.00	70.00	75.00
Plouz,	—	25.00	25.00	25.50	25.00	25.00	25.00	28.00
Amann dous,	ar c'hilo	2.60	2.60	2.50	2.60	2.50	2.60	2.60
Viou,	an dousen	1.20	1.20	1.10	1.10	1.20	1.00	1.05
Gedon,	ar pez	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50	4.00	4.50
Glujeri,	—	1.50	1.55	1.50	1.55	1.55	1.50	1.50
Saout,	ar c'hilo boc	0.60	0.50	0.50	0.40	0.50	0.50	0.50
Ohen	—	0 65	0.55	0.50	0.45	0.55	0.55	0.55
Loeou,	—	0.70	0.80	0.80	0.70	0.80	0.80	0.80
Denved,	—	0.85	1.00	0.90	0.80	0.90	0.90	0.90
Moc'h,	—	0.80	0.85	1.00	0.75	1.00	0.85	0.80
Ier,	ar re	3.50	3.00	3.00	4.00	3.00	3.00	3.00
Jistr,	ar varikon	28.50	30.00	—	30.00	28.00	30.00	30.00

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

Henri BAVARD

DENTISTE

2, Place Thiers, à MORLAIX

Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

"LE SOLEIL"

44, rue de Châteaudun, PARIS

INCENDIES, VIE et ACCIDENTS

Représentant : SAMUËL PALIERN, *négociant en vins et spiritueux, à* **Gourin** et Agent Général pour les cantons de *Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat* et *Châteauneuf.*

Des Agents sérieux sont demandés.

Machines à tricoter

De tous Systèmes

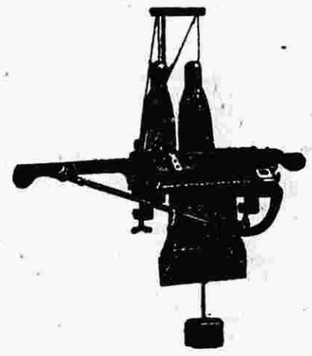

APPRENTISSAGE GRATUIT

Facilité de Paiement

Mme CORBEL

6, Rue Longue de Bourrette, 6

MORLAIX

(Voir les Modèles au Magasin)

INSTRUMENTS ARATOIRES — BENVIOU ARAT

A. BERNET-CHAROY et ses FILS, Constructeurs

Chevalier du Mérite Agricole, Officier d'Académie. **à l'USINE DE MORLEY, par Dammarie (Meuse)**

"THE BERNETT"

Nouveau Bisoc perfectionné Breveté S. G. D. G.

A ve engalet en eur gerzet ;
A labour en holl douarou ;
A ra eun ero pa gerer 50 % à labour en gounid

Houes à cheval, Butteurs
Scarificateurs, Extirpateurs
Déchaumeuses
Herses articulées tout acier
Rouleaux ondulés et lisses

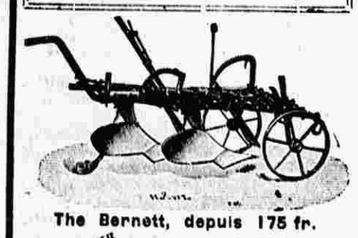

The Bernett, depuis 175 fr.

Rouleau ondulé " BERNET "

TÉLÉGRAPHE — *ENVOI FRANCO DU CATALOGUE* — TÉLÉPHONE

Manufacture d'Orgues, Pianos

HARMONIUMS

HERMANN WOLF

QUIMPER

Réparations et Echanges

Représentant de toutes les Marques.

Seule Maison qui FABRIQUE

dans les Cornouailles, le Léon, le Tréguier et le Vannetais.

Les Broyeurs d'Ajonos

HÂCHE-PAILLE

TANVEZ-LEVER & Fils

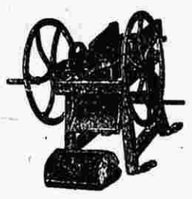

Usines Hydro-Électriques de la Tourelle et Pont-Ezer

GUINGAMP

sont reconnus les meilleurs

Catalogue franco

CONCOURS SPÉCIAUX :

1876, **Quimper**, Médaille d'Argent.
1880, **Rennes**, Médaille d'Argent.
1883, **Vannes**, Médaille d'Or.
1905, **St-Brieuc**, Médaille de Verm. (1er prix)

Représentant pour la Region de Carhaix :

F. AUFFRET, Grande-Cour

GRAND CHOIX D'ARMES

COUTELLERIE

MACHINE A COUDRE

GRITZNER

ROTATIVE

à très grande vitesse

La plus nouvelle et la meilleure

MACHINE

du Monde

Vente à terme, Réparations

MARIE AINÉ

Place Emile-Souvestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame

MORLAIX (Finistère)

PLUS de FUMÉE dans les APPARTEMENTS

Par le défumage

Système PITON

S. G. D. G.

LOUIS BANIEL

Entrepreneur

à CARHAIX (Finistère)

a l'honneur d'informer le public qu'il est pour l'arrondissement de Morlaix et l'arrondissement de Châteaulin, **le seul concessionnaire** du système PITON.

Défumage avec garantie. Garantie écrite avant l'exécution des travaux. Paiement après succès certain.

Ce système ne faillit jamais. Il est représenté dans 45 départements de la France.

CONSTRUCTION AGRICOLE DE LANDERNEAU

E. BELBÉOC'H

Ingénieur-Constructeur

— 200 Médailles — GRAND PRIX *Exposition Internationale*

BRABANTS

PERFECTIONNÉS BREVETÉS.

Herses Canadiennes

et à Hérisson

EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES

Houes et Semoirs extensibles

BROYEURS — HACHE-PAILLE

Toutes mes **Charrues ÉMIETTEUSES** *ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable ; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues.* (Demander les références.)—*Représentant à Carhaix :* **Louis LE BESCOND.**

HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

VINS

Vins de Table

ROUGE ET BLANC

Garantis vrais BORDEAUX

Adhémar de MONTEIL

PROPRIÉTAIRE-RÉCOLTANT

Pavillon du Haut-Rocher

Saint-Etienne-du-Lisse

CASTILLON (Gironde)

GRAND HOTEL DE BRETAGNE

le plus rapproche de la gare

10, rue Victor Massé — LORIENT

TENU PAR

Mme LE CONTE-BOZELLEC

Garages. — Confort moderne. — Téléphone : 65. — Bains. — Chambres noires. — Omnibus à tous les trains.

Charcuterie - Comestibles

RESTAURANT

C. Geoffroy

RUE DU SEL — CARHAIX

Produits de 1re qualité

PRIX MODÉRÉS. — MODERATE FARES. — PRIZIOU IZEL.

Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne

CARHAIX

J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du *Touring-Club Anglais* et du *Touring-Club de France.*

Table d'Hôte à toute heure

Garage pour vélos ; Fosses pour automobiles ; Omnibus à tous les trains ; Voitures de louage.

Brezonek a gomzer

ENGLISH SPOKEN

A very confortable Hotel for travellers

Moderate fares

Carhaix, Imprimerie du Peuple

Le Gérant : Louis GOURLET

MANUFACTURE de

FAIENCES BRETONNES

Maison fondée en 1778

FAIENCES communes ET **Artistiques** — **HR** (marque déposée.) — POTERIES **Grès** TERRES CUITES

Jules HENRIOT-TANQUEREY

LOC-MARIA, QUIMPER

Exiger la Marque déposée sur tous les Produits artistiques de la Maison

TUD DIVAR ar MEAZ

euz a gantoniou KALLAK ha MAEL-KERAEZ

EN TI LOUIS AR BOULC'H

en Parrez PLUSKELLEK, è kafet :

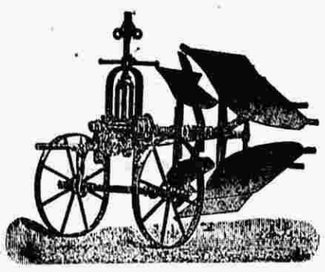

Digwanerezed-Leaz

" LISTER "

Haderezed

ERER-BRABANT

a bep sort kalite

HAG

a bep sort priz

PRESOUEROU

Mekanikou da zrailla avalou

Mekanikou da labourat douar en pep stum.

RÉCENTE DÉCOUVERTE

GUÉRISON de la CONSTIPATION et des maladies qui en sont la conséquence

Les maux d'estomac, les maladies du foie et de l'intestin, sont guéries par l'emploi des "*TABLETTES LASS*"

Précieux avantages des " TABLETTES LASS "

Elles n'irritent pas l'estomac.
Elles activent la sécrétion de la bile.
Elles facilitent la sécrétion du mucus enterocolique.
Elles provoquent la contraction de l'intestin de façon modérée mais suffisante pour l'expulsion totale des excreta.
Elles peuvent être dosées facilement sans exiger de pesées.
Elles produisent des effets constants sans qu'on ait à craindre l'endurance ni des effets secondaires fâcheux.
Elles constituent enfin un purgatif agréable.

Inconvénients des différents purgatifs employés jusqu'ici

Les purgatifs salins finissent par amener une constipation opiniâtre que des doses croissantes ne parviennent pas à vaincre.
Les purgatifs sucrés (manne, miel, pruneaux) sont en réalité peu actifs.
Les cathartiques (séné, rhubarbe, huile de ricin) ont l'inconvénient de provoquer des coliques et des nausées et d'augmenter par un usage prolongé la constipation.
Les drastiques (aloës, podophylle, jalap, scamonnée) employés en nature ou comme on l'a encore proposé sous forme de glucosides ou d'alcaloïdes présentent les mêmes inconvénients.

En un mot, si vous désirez **le purgatif idéal,** employez les "**TABLETTES LASS,**" le *plus agréable*, le plus efficace et le *plus économique*, des laxatifs.

LA BOITE : 1 fr. 25

Dépôt général : *Grande Pharmacie du Marché*, 21, rue du Palais et 18, rue des Halles. — **St-NAZAIRE.**
Se trouvent dans toutes les pharmacies.

A CARHAIX, *Pharmacie LE JANNE.* — **A CALLAC,** *Pharmacie LE GAC.*

Envoi franco d'une boîte contre réception de la somme de 1 fr. 25 adressée **Pharmacie du Marché. — St-NAZAIRE.**

Benviou labour-douar mod nevez parfeteet

MAGNIER-BEDU

Erer-Brabant simpl ha doubl

merk « Jupiter » evid douarou hag a beg

Ijiner-Oberer

en GROSLAY (Seine-et-Oise)

Diskuezadegou Enntre-broiou EN LIÈGE 1905, ha MILAN 1906

PRIZIOU BRAZ

Drailleres irvin nevez didorrapl he c'horn
Drailleres-griziou gant troerez diabarz
a c'hall mala 3000 lur an heur

ÉRER-BRABANT cur SOC'H ha daou SOC'H

giz an Amerik, evid douarou gleb

Labour dispar, gant an neubeuta poan

Erer-Daousoc'h, Trisoc'h, Dizoulerezed, Ogejou dir, Kultivatourien kanadian var resorchou, Ruillou tôl ha potinn, Dic'hriziennerezed, etc.

Ar C'hatalog gant poltrejou ha diskleriadurez evit netra, var goulen

IMPRIMERIE DU PEUPLE -- CARHAIX

Spécialité d'Imprimés pour Officiers Ministériels

Edouard ROUILLARD, Marchand-Tailleur

CARHAIX

DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES

Complets Haute Nouveauté sur mesure

DEPUIS 45 fr.

Spécialités de Manteaux fourrures pour Hommes Dames et Enfants

VÊTEMENTS et PÈLERINES CAOUTCHOUC

sur mesure, pour Hommes et Dames

PALETOTS de CUIRS, PALETOTS de TOILE CIRÉE et HUILÉE

pour Cultivateurs

Comptoir Agricole de Bretagne

Veuve MARÉCHAL

21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC

Vente à l'essai

Machines garanties contre tout vice de construction et de bon fonctionnement.

N'achetez rien sans visiter les magasins du Comptoir, vous y trouverez toujours un choix considérable de *Pressoirs, Moulins à pommes, Moteurs Japy, Tarares et Trieurs, Ecrémeuses Lanz*, etc.. etc.

Représentants du Comptoir à Carhaix :

Mme Ve GUILLOU & FILS

Sur le Château

FORGE ET CHARRONNAGE. — RÉPARATIONS

Pour légalisation des signatures ci-contre — **En Mairie de Carhaix, le** — **190**